

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 201****18 février 2004****SOMMAIRE**

Agri-Plan, S.à r.l., Mersch .....	9640	Immo-Service S.A., Luxembourg .....	9647
Antracit Creations S.A., Luxembourg .....	9640	J.B. Wines S.A., Howald. ....	9648
ASBM, S.à r.l., Luxembourg .....	9609	Klinker Invest Holding S.A., Luxembourg .....	9643
B J 5 S.A., Luxembourg .....	9629	Kocham S.A., Luxembourg .....	9648
BRE/Hamburg II Manager, S.à r.l., Luxembourg. . .	9645	Kravid, S.à r.l., Luxembourg .....	9643
Bureau Line Office S.A., Luxembourg .....	9641	Loth I Holding S.A., Luxembourg. ....	9642
Candilore S.A., Luxembourg .....	9640	Lux-Ideal, S.à r.l., Merttert .....	9639
Carbom S.A., Luxembourg .....	9619	Luxmin Trade S.A., Fennange. ....	9636
Carlo Tassara International S.A., Luxembourg ...	9610	Luxmin Trade S.A., Fennange. ....	9637
Citizen Electronic Media S.A., Luxembourg .....	9643	Meyer & Richmond Company S.A., Luxembourg .	9638
Clarina Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	9610	MJ Media Group S.A., Luxembourg .....	9640
Claudia Gelenia Wohnavantgart, S.à r.l., Mamer. .	9620	Mobilestop.Com Europe, S.à r.l., Luxembourg . .	9639
Codemalux S.A., Kayl .....	9647	Müller Fressnapf, GmbH, Helfenterbrück-Ber-	
Concalux, S.à r.l., Luxembourg. ....	9645	trange .....	9602
Courtal S.A., Senningerberg .....	9642	Müller Fressnapf, GmbH, Helfenterbrück-Ber-	
Couture Guisch, S.à r.l., Differdange .....	9644	trange .....	9609
Datacenter Luxembourg S.A., Luxembourg. ....	9627	Pajom S.A., Kehlen. ....	9620
Datacenter Luxembourg S.A., Luxembourg. ....	9629	Plâtelux, S.à r.l., Dudelange .....	9645
Electra Partners (Luxembourg) S.A., Luxem-		Pradera Management, S.à r.l., Luxembourg .....	9642
bourg. ....	9638	Richfield Ressources Holding S.A., Luxembourg. .	9641
Entreprise Schram Jean-Pierre, S.à r.l., Wintran-		Sa.Ro.Mi. S.A., Luxembourg .....	9642
ge. ....	9643	Schaller Electronic, S.à r.l., Luxembourg. ....	9634
F.C.P.E. Lux, S.à r.l., Luxembourg .....	9641	Schaller Informatic, S.à r.l., Luxembourg .....	9644
Financement Commercial S.A.H., Luxembourg. . .	9641	Schroeder & Associés S.A., Luxembourg. ....	9644
Flandrin Holding S.A., Luxembourg. ....	9632	Sonntag Immobilien, G.m.b.H., Schengen. ....	9645
Freylon Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	9622	Stelco Immobilière S.A., Luxembourg. ....	9640
General Invest S.A.H., Luxembourg .....	9641	(The) Swatch Group Finance (Luxembourg) S.A.,	
Gesteam Holding, S.à r.l., Luxembourg. ....	9623	Alzingen .....	9622
Groupement d'Intérêt Economique pour la Pro-		(The) Swatch Group Finance (Luxembourg) S.A.,	
motion de la Construction d'une Centrale Tur-		Alzingen .....	9621
bine-Gaz-Vapeur, Luxembourg .....	9637	Tate Enterprises, S.à r.l., Luxembourg .....	9643
Halsey Group, S.à r.l., Luxembourg .....	9631	Toiture de l'Est, S.à r.l., Wormeldange .....	9648
Hi Trade, S.à r.l., Alzingen .....	9639	Tra.Ma. Holding S.A., Luxembourg .....	9626
I.D. Group S.A., Luxembourg .....	9639	Vincent Zappone Promotions Immobilières S.A.,	
I.G. Investments S.A., Luxembourg .....	9647	Dudelange. ....	9645
IDL Lux Holding S.A. ....	9638	World Promotion Company S.A., Luxembourg . .	9635
Immo Centre Promotion, S.à r.l., Luxembourg . .	9644	World Promotion Company S.A., Luxembourg . .	9636

**MÜLLER FREßNAPF, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-8080 Helfenterbrück-Bertrange, 52, route de Longwy.  
H. R. Luxemburg B 68.372.

Im Jahre zweitausendunddrei, am siebzehnten Dezember.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze zu Remich (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. Herr Herbert Muller, Postbeamter, D-54518 Bergweiler, 27, Borweg.
2. Frau Ingrid Spang, Kauffrau, Ehefrau von Herrn Herbert Muller, D-54518 Bergweiler, 27, Borweg.

Diese Komparenten ersuchen den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

Die Erschienenen sind alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechtes mit der Bezeichnung MÜLLER FREßNAPF GmbH mit Sitz in Bartringen, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 21. Januar 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 293 vom 27. April 1999.

Laut Entscheidung der ausserordentlichen Generalversammlung vom 1. März 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1266 vom 30. August 2002, wurde das Kapital in Euro umgewandelt.

Das Gesellschaftskapital beträgt ab 1. März 2002 zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR), welche von den Erschienenen je zur Hälfte, gehalten werden.

Die Erschienenen erklären alsdann, als alleinige Gesellschafter, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung, zu welcher sie sich rechtmässig einberufen finden und deren Tagesordnung ihnen im Voraus bekannt war, zusammen zu treten und einstimmig folgende Beschlüsse zu fassen:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen das Stammkapital in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile mit Nennwert von einhundert Euro (100,- EUR) neu einzuteilen.

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen das Stammkapital um siebentausend fünfhundert Euro (7.500,- EUR) aufzustocken um es von seinem jetzigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) auf zwanzigtausend Euro (20.000,- EUR), eingeteilt in zweihundert (200) Anteile zum Nennwert von einhundert Euro (100,- EUR) zu bringen, durch die Schaffung von fünfundsiebzig (75) neuen Anteile zum Nennwert von einhundert Euro (100,- EUR).

*Zeichnung und Einzahlung*

Im Einverständnis der Gesellschafter zeichnet Herr Herbert Muller fünf (5) neue Anteile und Frau Ingrid Muller-Spang drei (3) neue Anteile. Diese Anteile wurden durch Überweisung auf ein Bankkonto der Gesellschaft eingezahlt, sodass der Betrag von achthundert Euro (800,- EUR) als Kapital der Gesellschaft zur freien Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar durch Bankauszug bescheinigt wurde.

Die Gesellschafter beschliessen weiterhin die Gesellschaft deutschen Rechts FREßNAPF BETEILIGUNGS GmbH mit Sitz in D-47809 Krefeld, Westpreussenstrasse 32-38, eingetragen im Handelsregister Krefeld unter Nummer HRB 7.021 zur Zeichnung und Uebernahme der restlichen siebenundsechzig (67) neuen Gesellschaftsanteile mit Nennwert von einhundert Euro (100,- EUR) zuzulassen.

Die neuen Anteile sind ab 1. Januar 2004 am Gewinn beteiligt.

Alsdann tritt, im Einverständnis der beiden vorgegannten Gesellschafter, die Gesellschaft FREßNAPF BETEILIGUNGS GmbH, vertreten durch Herrn Dirk Dückerhoff, Prokurist, wohnhaft in D-58285 Gevelsberg, am Schwarzenweg 10, und Herrn Martin Luntscher, Geschäftsführer, wohnhaft in Solingen, Wieden 1, handelnd in ihrer Eigenschaft als gemeinsame Zeichnungsberechtigte Vertreter der Gesellschaft, Herr Martin Luntscher, hier vertreten durch Herrn Dirk Dückerhoff vorgenannt, auf Grund einer Vollmacht gegeben in Krefeld am 16. Dezember 2003, dieser Versammlung bei und nachdem ihr von Vorstehendem Kenntnis gegeben wurde, erklärt diese Gesellschaft die neuen auszugebenden siebenundsechzig (67) Anteile mit einem Nennwert von einhundert Euro (100,- EUR) zu zeichnen und zu ihrem Nennwert einzuzahlen.

Die Einzahlung dieser Anteile wurde durch Banküberweisung auf das Konto der Gesellschaft getätigt, sodass der Gesellschaft der Betrag von sechstausendsiebenhundert Euro (6.700,- EUR) als Kapital zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar und den Gesellschaftern durch Bankauszug bescheinigt wurde.

*Dritter Beschluss*

Die erschienenen vorgenannten Gesellschafter beschliessen mit der neuen Gesellschafterin die Satzung der Gesellschaft der in Deutschland praktizierten Charta der Freßnapfkonzessionären anzupassen und diese Satzung neu zugestalten.

Nachdem die Gesellschafter durch den amtierenden Notar auf einige, laut luxemburgischer Gesetzgebung eventuell nicht zulässige oder nichtige Bestimmungen hingewiesen wurden, wird einstimmig beschlossen die Satzung der Gesellschaft wie folgt neu festzulegen, ohne dass dadurch der Gesellschaftspakt und die Gesellschaftsbasis grundlegend verändert werden:

**§ 1 Firma**

Die Firma der Gesellschaft lautet MÜLLER FREßNAPF GmbH.

Ist die FREßNAPF BETEILIGUNGS GmbH nicht mehr Gesellschafterin, so hat die Gesellschaft die Bezeichnung «FREßNAPF» aus ihrer Firma zu entfernen. Die verbleibenden Gesellschafter verpflichten sich hierzu gegenüber der FREßNAPF BETEILIGUNGS GmbH bei Meidung einer von der FREßNAPF BETEILIGUNGS GmbH festzusetzenden an-

gemessenen Vertragsstrafe in Höhe von bis zu Euro 100.000,00. Im Falle eines Dauerverstoßes ist die Vertragsstrafe je angefangenen Monat erneut verwirkt.

## § 2 Sitz

Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Bertrange, Luxemburg.

## § 3 Gegenstand

1) Gegenstand des Unternehmens ist der stationäre Einzelhandel mit Tiernahrung und Zubehör, Heimtieren und zoologischen Bedarfsartikeln, Freizeit- und Hobbyartikeln und Dienstleistungen im Bereich Heimtier unter Einschluss sämtlicher damit im Zusammenhang stehender Erzeugnisse.

Die Gesellschaft beginnt mit dem stationären Einzelhandel in Form von großflächigen Fachmärkten. Der Betrieb weiterer Geschäftsfelder bedarf der Genehmigung der Gesellschafterversammlung.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte betreiben, die dem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen geeignet sind.

2) Die Gesellschaft kann sich auch an Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art beteiligen und auch in solchen Unternehmen die persönliche Haftung übernehmen. Die Gesellschaft kann weitere Filialen errichten.

## § 4 Stammkapital

Das Stammkapital beträgt zwanzigtausend Euro (20.000,- EUR).

## § 5 Stammeinlagen

Auf das Stammkapital übernehmen:

1. Herr Herbert Muller, Postbeamter, D-54518 Bergweiler, 27, Borweg, siebenundsechzig Anteile: . . . . .	67
2. Frau Ingried Spang, Kauffrau, Ehefrau von Herrn Herbert Muller, D-54518 Bergweiler, 27, Borweg, sechsundsechzig Anteile: . . . . .	66
3. Die FREßNAPF BETEILIGUNGS GmbH, mit Sitz in D-Krefeld, eingetragen im Handelsregister Krefeld unter Nummer HRB 7021 siebenundsechzig Anteile: . . . . .	67
Total: zweihundert Anteile: . . . . .	200

## § 6 Geschäftsführer

1) Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer. Hat die Gesellschaft nur einen Geschäftsführer, so vertritt dieser die Gesellschaft allein. Hat die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer, so wird sie durch diese Geschäftsführer gemeinsam oder durch einen Geschäftsführer in Gemeinschaft mit einem Prokuristen vertreten.

Einzelnen Geschäftsführern und Prokuristen kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung Alleinvertretungsbefugnis sowie Befreiung vom Verbot des Selbstkontrahierens erteilt werden.

2) Alle Rechte und Pflichten der Geschäftsführer ergeben sich aus dem Gesetz, dem Gesellschaftsvertrag, dem Geschäftsführervertrag und den von den Gesellschaftern gegebenen Anweisungen.

3) Die Wahl und Abberufung von Geschäftsführern erfolgt durch die Gesellschafterversammlung durch einstimmigen Beschluss.

4) Das Recht der Gesellschafterversammlung, die Geschäftsführer aus wichtigem Grund abzuberufen und die Anstellungsverhältnisse aus wichtigem Grund zu kündigen, bleibt unberührt.

Als wichtiger Grund gilt auch, wenn:

a) Die Geschäftsführer dauerhaft berufsunfähig werden oder aus sonstigen Gründen auf absehbare Zeit (mindestens auf Dauer von sechs Monaten) nicht in der Lage ist, die Geschäfte der Gesellschaft ordnungsgemäß zu führen.

b) Die Geschäftsführer länger als 4 Monate ununterbrochen oder länger als 6 Monate innerhalb eines Zeitraums von 12 Monaten arbeitsunfähig erkrankt sind.

c) Die Geschäftsführer nachhaltig oder wiederholt und trotz Abmahnung gegen Verträge oder Vereinbarungen verstoßen.

d) Die Geschäftsführer die gemeinsam vereinbarten Ziele und Ergebnisse gemäß der gemeinsamen Planung deutlich, d.h. um mehr als 25 % oder mehrfach, d.h. 2 Jahre in Folge, um mehr als 20% nicht erreichen. Ergibt sich die Nichterreichung der vereinbarten Ziele und Ergebnisse aufgrund einer in der Planung nicht berücksichtigter Branchen- bzw. Marktentwicklung, so rechtfertigt dies keine Abberufung und Kündigung aus wichtigem Grund.

Erfolgt trotz Antrag durch den Gesellschafter FREßNAPF BETEILIGUNGS GmbH und trotz Vorliegen eines wichtigen Grundes keine Abberufung des betroffenen Geschäftsführers und Kündigung des Anstellungsvertrages, so hat der Gesellschafter FREßNAPF BETEILIGUNGS GmbH das Sonderrecht, allein einen weiteren Geschäftsführer zu bestellen. Alle Gesellschafter und Geschäftsführer sind verpflichtet, alle hierfür erforderlichen Erklärungen abzugeben, und zwar bei Meidung einer Vertragsstrafe von bis zu EUR 50.000,- je Verletzungsfall.

5) Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter sind, können nach den gesetzlichen Regelungen abberufen werden.

## § 7 Gemeinschaftliche Geschäftsführung

Mehrere Geschäftsführer sind, unbeschadet ihrer Vertretungsmacht nach außen, nur gemeinschaftlich zur Geschäftsführung befugt. Sie beschließen mit einfacher Mehrheit. Bei Stimmgleichheit gilt ein Antrag als abgelehnt.

## § 8 Berichterstattung

1) Die Gesellschafter erhalten zu ihrer Information alle erforderlichen Unterlagen, welche zustimmungspflichtige Angelegenheiten (vgl. § 11) betreffen. Dies hat zeitnah zu geschehen.

2) Die Geschäftsführer haben den Gesellschaftern monatlich ein mit der Freßnapf-Gruppe abgestimmtes Reporting-Package gemäss den Reporting-Standards der Freßnapf-Gruppe zur Verfügung zu stellen. Das Reporting-Package hat soweit möglich bis zum 15. Kalendertag, spätestens jedoch bis zum letzten Kalendertag des Folgemonats vorzuliegen.

3) Die Geschäftsführer haben den Gesellschaftern monatlich (jeweils bis zum 20. des Folgemonats) einen schriftlichen Kurzbericht über die wirtschaftliche Entwicklung der Gesellschaft, die Plandaten einschließlich Kosten, Umsätze, neue Sortimente und Lieferanten, Mehrbedarf an personeller und sachlicher Ausstattung etc., zu erstatten. Dies hat ebenfalls gemäss dem Reporting-Standard der Freßnapf-Gruppe zu erfolgen.

4) Die Geschäftsführer haben den Gesellschaftern vierteljährlich zur Mitte des jeweiligen Kalendervierteljahres eine detaillierte betriebswirtschaftliche Analyse (BWA) mit Erläuterungen sowie eine «cash flow» Berechnung vorzulegen.

5) Sämtliche Berichte gemäß § 10 Absatz (1), (2), (3), und (4) werden den Gesellschaftern termingerecht und kostenlos zur Verfügung gestellt

6) Spätestens am 30. September eines jeden Geschäftsjahres haben die Geschäftsführer den Gesellschaftern die Unternehmensplanung für das kommende Geschäftsjahr, die Investitionsplanung und die überarbeitete mittelfristige Planung (3-Jahresplanung) schriftlich zur Genehmigung vorzulegen. Dies hat gemäss dem Planungs-Standard der Freßnapf-Gruppe zu erfolgen.

7) Die Geschäftsführer haben die Gesellschafter rechtzeitig über die abgestimmte Urlaubsplanung der Geschäftsführer und die damit verbundene Stellvertretung zu informieren.

### **§ 9 Zustimmungspflichtige Angelegenheiten**

1) Geschäfte, die wesentliche Bedeutung für die Geschäftspolitik der Gesellschaft erlangen können und/oder über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb hinausgehen, bedürfen der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung, soweit sie nicht im Rahmen der Unternehmens- und Investitionsplanung bereits durch Beschluß der Gesellschafterversammlung gebilligt sind. Als wesentlich gelten insbesondere die folgenden Angelegenheiten und Vorgänge:

a) Veräußerung oder Verpachtung des Unternehmens.

b) Vollständige oder teilweise Einstellung der Unternehmenstätigkeit

c) Die Änderung der vorhandenen Unternehmensstruktur oder der Unternehmenspolitik der Gesellschaft sowie die Aufnahme neuer Unternehmenszweige

d) Die tatsächliche Verlegung des Verwaltungsmittelpunktes, die Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen, der Abschluß von Gesellschaftsverträgen, der Erwerb oder die Veräußerung von Beteiligungen an anderen Unternehmen; die Aufnahme oder Aufgabe eines neuen Geschäftszweiges sowie die Aufnahme oder die Aufgabe vorhandener Tätigkeitsgebiete.

e) Der Erwerb und die Veräußerung von Grundstücken oder grundstücksgleichen Rechten sowie der Erwerb und die Veräußerung von sonstigen Gegenständen des Anlagevermögens zu einem Preis von mehr als EUR 20.000,-.

f) Der Abschluß, die Beendigung oder Änderung von Eingliederungs-, Fusions-, Gewinnabführungs-, Beherrschungs- und ähnlichen Unternehmensverträgen sowie Verträgen wettbewerbsbeschränkender Art.

g) Investitionen, soweit sie im Einzelfall EUR 20.000,- bzw. zusammengerechnet im Jahr EUR 50.000,- übersteigen.

h) Dauerschuldverhältnisse, die zu einer monatlichen Belastung von mehr als EUR 4.000,- oder zu einer Jahresbelastung von mehr als EUR 20.000,- führen.

i) Der Abschluß, die Änderung oder die Beendigung von Miet-, Pacht- oder Leasingverträgen mit einer Laufzeit von mehr als zwei Jahren oder einer Kündigungsfrist von mehr als sechs Monaten oder einer jährlichen Verpflichtung von mehr als EUR 20.000,-.

j) Eröffnung, Schließung und wesentliche Veränderung von Einzelhandelsgeschäften sowie grundsätzliche Festlegung des Sortiments, der Lieferantenauswahl, der Preispolitik sowie des Erscheinungsbildes und der Werbung für jedes einzelne Einzelhandelsgeschäft.

k) Der Abschluß, die Beendigung oder Änderung von Dienstverträgen mit Mitarbeitern (seien es Angestellte oder freie Mitarbeiter), denen eine monatliche Vergütung von mehr als EUR 3.500,- und eine jährliche Vergütung von mehr als EUR 40.000,- zusteht, denen eine längere Kündigungsfrist als die gesetzliche eingeräumt worden ist, die am Gewinn oder Umsatz des Unternehmens beteiligt sind oder die Anstellung des Ehegatten oder solcher Personen, mit denen der Geschäftsführer oder die Gesellschafter verwandt oder verschwägert sind, sowie die Vereinbarung einer betrieblichen Altersversorgung, die Zusage von Pensionen, die Gewährung von Sondervergütungen an Mitarbeiter.

l) Aufnahme von Krediten und Darlehen.

m) Die Gewährung von Darlehen, soweit sie im Einzelfall den Betrag von EUR 5.000,- überschreiten oder wenn die Kredite an den Geschäftsführer, dessen Ehegatten oder mit ihm verwandte oder verschwägte Personen erfolgen sollen oder an Prokuristen oder an zum gesamten Geschäftsbetrieb gehörige Handlungsbevollmächtigte.

n) Die Gewährung von Zahlungsbedingungen im Geschäftsverkehr, die über das übliche oder der finanziellen Lage der Gesellschaft angemessene Maß hinaus gehen.

o) Ein Verzicht im Einzelbetrag von mehr als EUR 5.000,-.

p) Die Einleitung gerichtlicher oder schiedsgerichtlicher Verfahren sowie deren Beendigung durch Rücknahme oder Vergleich sowie die Aufnahme eines Rechtsstreites gegen die Gesellschaft, deren Streitwert mehr als EUR 30.000,- beträgt.

q) Übernahme von Wechselverbindlichkeiten, Garantieverpflichtungen und Bürgschaften oder die Eingehung bürgschaftsähnlicher Rechtsgeschäfte außerhalb des gewöhnlichen Geschäftsverkehrs oder im Werte von mehr als EUR 5.000,- im Einzelfall.

r) Wechsel steuerlicher oder rechtlicher Berater.

s) Bestellung und Abberufung von Prokuristen, Handlungsbevollmächtigten oder anderen als Führungsmitarbeiter, z.B. Bezirksleiter oder höher zu bezeichnenden Mitarbeitern.

t) Verträge und Rechtsgeschäfte mit Angehörigen und Verschwägerten

- u) Alle vorgenannten Angelegenheiten bzw. Geschäftsvorfälle bei Tochter- und Beteiligungsgesellschaften.
- 2) Als «wesentlich» im Sinne von Abs. 1 sind überdies Angelegenheiten anzusehen, die in Relation zur Größe der Gesellschaft oder wegen der besonders spürbaren Auswirkung aus dem Rahmen der üblicherweise von einem Management bzw. der Entscheidungsstufe verantworteten Aufgaben herausfallen sowie Angelegenheiten, die nicht im Rahmen der üblichen Geschäftstätigkeit erfolgen.
- 3) Die Gesellschafterversammlung kann weitere Maßnahmen und Angelegenheiten bestimmen, die der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung bedürfen.
- 4) Die Gesellschafterversammlung kann jederzeit - auch in Form einer Geschäftsordnung - Richtlinien und Weisungen für die Geschäftsführung erteilen, die zu befolgen sind.
- 5) Die Zustimmung der Gesellschafterversammlung kann auch im Rahmen der Genehmigung von Unternehmensplänen vorweg erteilt werden. In diesem Fall müssen die genehmigungspflichtigen Geschäfte allerdings in der Planung hinreichend konkret beschrieben sein und insbesondere den Grund der Zustimmungsbedürftigkeit erkennen lassen.

### **§ 10 Gesellschafterversammlungen**

- 1) Gesellschafterversammlungen werden durch Geschäftsführer oder Gesellschafter einberufen. Jeder Geschäftsführer und jeder Gesellschafter ist einberufungsberechtigt.
- 2) Die Einberufung erfolgt durch eingeschriebenen Brief an jeden Gesellschafter unter Angabe von Ort, Tag, Zeit und Tagesordnung mit einer Frist von mindestens vier Wochen bei ordentlichen Gesellschafterversammlungen und von mindestens zwei Wochen bei außerordentlichen Gesellschafterversammlungen. Der Lauf der Frist beginnt mit dem der Aufgabe zur Post folgenden Tag. Der Tag der Versammlung wird bei der Berechnung der Frist nicht mitgezählt.
- 3) Eine Gesellschafterversammlung ist nur beschlußfähig, wenn mindestens 80 % des Stammkapitals vertreten sind. Sind weniger als 80 % des Stammkapitals vertreten, ist unter Beachtung von Abs. 2 unverzüglich eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung einzuberufen. Diese ist ohne Rücksicht auf das vertretene Stammkapital beschlußfähig, falls hierauf in der Einberufung hingewiesen wird.
- 4) Gesellschafterversammlungen finden am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen einvernehmlich festgelegten Ort statt. Dies wird jeweils von den Gesellschaftern beschlossen. Die Versammlung wählt mit Mehrheit der abgegebenen Stimmen einen Vorsitzenden. Dieser leitet die Versammlung.
- 5) Die Gesellschafter und Geschäftsführer können sich durch einfache schriftliche Vollmacht vertreten lassen.
- 6) Sind sämtliche Gesellschafter anwesend oder vertreten und mit der Beschlußfassung einverstanden, so können Beschlüsse auch dann gefaßt werden, wenn die für die Einberufung und Ankündigung geltenden gesetzlichen oder gesellschaftsvertraglichen Vorschriften nicht eingehalten worden sind.
- 7) Soweit über die Verhandlungen der Gesellschafterversammlung nicht eine notarielle Niederschrift aufgenommen wird, ist über den Verlauf der Versammlung (zu Beweis Zwecken, nicht als Wirksamkeitsvoraussetzung) eine Niederschrift anzufertigen, in welcher Ort und Tag der Sitzung, die Teilnehmer, die Gegenstände der Tagesordnung, der wesentliche Inhalt der Verhandlungen und die Beschlüsse der Gesellschafter anzugeben sind. Die Niederschrift ist vom Vorsitzenden zu unterzeichnen. Jedem Gesellschafter ist eine Abschrift der Niederschrift zu übersenden.

### **§ 11 Gesellschafterbeschlüsse**

- 1) Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in Versammlungen gefaßt. Außerhalb von Versammlungen können sie aber auch, soweit nicht zwingendes Recht eine andere Form vorschreibt, durch schriftliche, mündliche oder fernmündliche Abstimmung sowie auf elektronischem Wege oder per Fax gefasst werden, wenn sich jeder Gesellschafter an der Abstimmung beteiligt.
- 2) Soweit über Gesellschafterbeschlüsse nicht eine notarielle Niederschrift aufgenommen wird, ist durch die Geschäftsführung über jeden außerhalb von Gesellschafterversammlungen gefaßten Beschluß (zu Beweis Zwecken, nicht als Wirksamkeitsvoraussetzung) unverzüglich eine Niederschrift anzufertigen, welche den Tag und die Form der Beschlußfassung, den Inhalt des Beschlusses und die Stammabgaben anzugeben hat. Die Niederschrift ist jedem Gesellschafter abschriftlich unverzüglich zuzusenden.
- 3) Gesellschafterbeschlüsse werden mit 75% Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefaßt, soweit nicht Gesetz oder Gesellschaftsvertrag eine größere Mehrheit vorsehen. Jeder Geschäftsanteil gewährt eine Stimme. Gesellschafter dürfen die ihnen durch einen Geschäftsanteil oder mehrere Geschäftsanteile vermittelten Stimmrechte nur einheitlich ausüben. Gleiches gilt, wenn mehrere an einem Geschäftsanteil oder mehreren Geschäftsanteilen gemeinschaftlich berechtigt sind.
- 4) Gesellschafterbeschlüsse über Kapitalerhöhungen, die Abberufung von Geschäftsführern (mit der Ausnahme der Abberufung aus wichtigem Grund) und die Aufnahme neuer Gesellschafter können nur einstimmig gefaßt werden.

### **§ 12 Geschäftsjahr**

Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr.

### **§ 13 Jahresabschluß, Lagebericht**

- 1) Die Geschäftsführer haben den Jahresabschluß (Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung samt Anhang) und den Lagebericht innerhalb der ersten drei Monate aufzustellen und dem Abschlussprüfer der Gesellschaft und - sofern die Prüfung nicht aufgrund gesetzlicher Anordnung, sondern aufgrund eines entsprechenden Gesellschafterbeschlusses erfolgt - auch dem Abschlussprüfer des Mehrheitsgesellschafters zur Prüfung vorzulegen. Eine Abstimmung der Abschlüsse unter den Gesellschafter wird vor Vorlage der Abschlüsse bei den entsprechenden Wirtschaftsprüfern vorgenommen.
- 2) Die Geschäftsführer haben den Gesellschaftern den Jahresabschluß und den Lagebericht - soweit eine Prüfung zu erfolgen hat, gemeinsam mit dem schriftlichen Prüfungsbericht des Abschlußprüfers - unverzüglich nach Fertigstellung mit ihren Vorschlägen zur Gewinnverwendung zur Beschlußfassung vorzulegen.

### **§ 14 Gewinnverwendung**

Unter Beachtung der Regeln über die gesetzliche Rücklage werden bis zur Erreichung einer Eigenkapitalquote von 30% die Gewinne in der Gesellschaft thesauriert. Ist eine Eigenkapitalquote von 30% erreicht, werden die Gewinne, die nicht zur Tilgung von Verbindlichkeiten benötigt werden, grundsätzlich im Verhältnis der Gesellschaftsanteile ausgeschüttet. Die Gesellschafterversammlung kann eine andere Gewinnverwendung beschließen.

Die Regelungen über die gesetzlichen Rücklagen sind zu beachten.

### **§ 15 Abschlagsdividende**

1) Die Gesellschafter können - soweit gesetzlich zulässig - beschließen, im Laufe eines Geschäftsjahres eine Abschlagsdividende zu zahlen, wenn zu erwarten ist, daß der ausschüttungsfähige Jahresüberschuß mindestens den Betrag der Abschlagsdividende erreicht. Ob dies der Fall ist, wird durch einen Zwischenabschluß und eine Ertragsvorschau für die noch verbleibende Zeit des Geschäftsjahres festgestellt.

2) Falls sich später ergibt, daß die Abschlagsdividende den ausschüttungsfähigen Jahresüberschuß übersteigt, haben die Gesellschafter den übersteigenden Betrag zuzüglich angemessener Zinsen zurückzuzahlen. Aufrechnung und Zurückbehaltung sind ausgeschlossen.

### **§ 16 Leistungsverkehr mit Gesellschaftern**

1) Abgesehen von Leistungen, die aufgrund eines ordnungsmäßigen Gewinnverteilungsbeschlusses erfolgen, ist es der Gesellschaft untersagt, einem Gesellschafter oder einer einem Gesellschafter nahestehenden natürlichen oder juristischen Person durch Rechtsgeschäft oder in sonstiger Weise Vorteile irgendwelcher Art zu gewähren, die unabhängigen Dritten unter gleichen oder ähnlichen Umständen von einem pflichtgemäß handelnden ordentlichen Geschäftsführer nicht gewährt würden oder die steuerlich als verdeckte Gewinnausschüttung anzusehen wären oder gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstoßen.

2) Im Falle der Zuwiderhandlung entsteht für die Gesellschaft bereits zum Zeitpunkt der Vorteilsgewährung gegenüber dem Begünstigten ein Anspruch auf Erstattung des Vorteils oder, nach Wahl der Gesellschaft, Ersatz des Wertes in Geld sowie auf Zahlung angemessener Zinsen für die Zeit zwischen der Gewährung des Vorteils und der Erstattung oder Ersatzleistung.

3) Als Begünstigter im Sinne von Abs. 2 gilt derjenige Gesellschafter, dem der Vorteil zuzurechnen ist; dies ist bei der Gewährung von Vorteilen an eine nahestehende Person im Sinne von Abs. 1 der Gesellschafter, dem die begünstigte Person nahe steht.

### **§ 17 Verfügungen, Abtretung von Geschäftsanteilen**

(1) Jede Verfügung (z. B. Abtretung, Belastung) über einen Geschäftsanteil oder eines Teiles eines Geschäftsanteiles bedarf zu ihrer Wirksamkeit der schriftlichen Zustimmung aller übrigen Gesellschafter. Gleiches gilt für die Vereinbarung einer Unterbeteiligung oder einer sonstigen (z. B. stillen) Beteiligung sowie im Hinblick auf die Vereinbarung von Treuhandverhältnissen.

(2) Zu Verfügungen innerhalb der Freßnapf-Gruppe, d. h. zu Gunsten solcher Unternehmen, die mit der FREßNAPF-BETEILIGUNGS GmbH in aufsteigender oder absteigender Linie zumindest mehrheitlich verbunden sind, wird hiermit, soweit gesetzlich zulässig, bereits die Zustimmung nach Abs. 1 erteilt.

### **§ 18 Vorkaufsrechte**

1) Für den Fall des Verkaufs eines Geschäftsanteiles oder eines Teiles eines Geschäftsanteiles durch einen Gesellschafter sind die übrigen Gesellschafter zum Vorkauf berechtigt. Handelt es sich bei dem Käufer um einen Gesellschafter, gilt der Käufer für den Fall der Ausübung des Vorkaufsrechts durch einen anderen Gesellschafter seinerseits auch als Vorkaufsberechtigter, der sein Vorkaufsrecht nach Maßgabe dieses § 18 ausgeübt hat.

2) Das Vorkaufsrecht steht den Vorkaufsberechtigten in dem Verhältnis der von ihnen gehaltenen Geschäftsanteile zu. Soweit ein Vorkaufsberechtigter von seinem Vorkaufsrecht nicht oder nicht fristgerecht Gebrauch macht, wächst dieses den übrigen Vorkaufsberechtigten im Verhältnis der von ihnen gehaltenen Geschäftsanteile zu.

3) Der verkaufswillige Gesellschafter hat das schriftliche Angebot des Käufers mit allen Vertragsbedingungen und Absprachen unverzüglich sämtlichen Vorkaufsberechtigten schriftlich mitzuteilen. Das Vorkaufsrecht kann nur bis zum Ablauf von einem Monat seit Empfang dieser Mitteilung und nur durch schriftliche Erklärung gegenüber dem verkaufswilligen Gesellschafter ausgeübt werden.

4) Ein Vorkaufsberechtigter kann sein Vorkaufsrecht nur hinsichtlich des gesamten ihm gemäß Abs. 2 Satz 1 von vornherein zustehenden und ihm nach Abs. 2 Satz 2 zuwachsenden Anteiles ausüben. Falls mehrere Gesellschafter ihr Vorkaufsrecht ausüben, ist der Geschäftsanteil entsprechend zu teilen. Nicht teilbare Spitzenbeträge eines Geschäftsanteiles stehen demjenigen Vorkaufsberechtigten zu, der sein Vorkaufsrecht als erster ausgeübt hat.

5) Falls der zum Verkauf stehende Geschäftsanteil aufgrund des Vorkaufsrechts an einen Vorkaufsberechtigten verkauft wird, sind die Gesellschafter verpflichtet, die gemäß § 17 für die Abtretung erforderliche Zustimmung zu erteilen und die Geschäftsführer anzuweisen, eine Teilung zu genehmigen. Falls das Vorkaufsrecht nicht oder nicht fristgerecht ausgeübt wird, sind die Gesellschafter verpflichtet, die gemäß § 17 erforderliche Zustimmung zur Abtretung an den Käufer zu erteilen, sofern dem nicht wichtige, in der Person des Käufers liegende Gründe, entgegenstehen.

6) Das Vorkaufsrecht gilt nicht in den Fällen von § 17 Abs. 2 sowie bei Übertragungen der Geschäftsanteile der Eheleute Müller an ihre leiblichen Kinder oder unter sich selbst.

### **§ 19 Tod eines Gesellschafters**

1) Stirbt ein Gesellschafter, so wird die Gesellschaft mit seinen Erben fortgesetzt.

2) Die Gesellschafterversammlung kann jedoch gemäß den Vorschriften des § 21 (Einziehung) dieses Vertrages verfahren und beschließen, dass die den Erben zugefallenen Geschäftsanteile, soweit gesetzlich zulässig in Luxemburg, ein-

gezogen werden oder auf eine andere Person zu übertragen sind. Bei dieser Person kann es sich auch um einen Mitgesellschafter handeln. Fällt ein Geschäftsanteil einer Erbengemeinschaft zu, so kann dieser Beschluss nicht auf einzelne Miterben beschränkt werden. Das Recht zur Einziehung besteht jedoch nicht bei leiblichen ehelichen Abkömmlingen der Eheleute Herbert und Ingrid Müller.

3) Zur Bewertung der Geschäftsanteile wird die in § 22 dieses Vertrages vorgegebene Formel angewandt. Zusätzlich zum hierdurch festgestellten Wert der Geschäftsanteile erhalten die Erben des verstorbenen Gesellschafters die Gewinnanteile des laufenden Geschäftsjahres pro rata temporae zum Todeszeitpunkt des verstorbenen Gesellschafters ausbezahlt.

4) Die entsprechenden Beschlüsse der Gesellschafterversammlung zu diesem Vorgehen sind spätestens 2 Monate nach Zustellung eines Erbnachweises an die verbleibenden Gesellschafter zu fassen.

5) Wird dieser Beschluss, gleichgültig aus welchem Grunde, nicht gefasst, steht andererseits der Geschäftsanteil einer Erbengemeinschaft zu, so hat diese sich entweder sofort über den Geschäftsanteil auseinander zusetzen oder einen Bevollmächtigten zu benennen, der in der Gesellschafterversammlung für sie die Gesellschafterrechte wahrnimmt. Die Vollmacht darf nicht auf die Wahrnehmung einzelner Rechte beschränkt sein. Wird der Bevollmächtigte nicht benannt oder nach Wegfall unverzüglich neu bestimmt, so kann die Gesellschafterversammlung die Geschäftsanteile der Erbengemeinschaft nach § 21 dieses Vertrages einziehen und unterliegt insoweit keinerlei Beschränkung.

6) Dieser Bevollmächtigte steht einem Testamentsvollstrecker gleich. Bis zur Auseinandersetzung oder während der Zeit, in der kein Bevollmächtigter benannt ist, ruhen die Stimmrechte aus dem Geschäftsanteil.

### **§ 20 Kündigung der Gesellschaft**

1) Jeder Gesellschafter kann unter Einhaltung einer Kündigungsfrist von einem Jahr zum Ende eines jeden Geschäftsjahres die Gesellschaft kündigen, frühestens jedoch zum 31. Dezember 2008.

2) Die Kündigung hat durch eingeschriebenen Brief gegenüber der Gesellschaft und gegenüber allen Gesellschaftern zu erfolgen.

3) Wird die Gesellschaft gekündigt, so können die verbleibenden Gesellschafter bis zum Ablauf der Kündigungsfrist beschließen, dass die Gesellschaft durch Kündigung nicht aufgelöst, sondern von den verbleibenden Gesellschaftern fortgeführt wird. In diesem Beschluss ist festzulegen, wer den Anteil des ausscheidenden Gesellschafters übernimmt. Kann keine Einigkeit erzielt werden, so übernehmen alle verbleibenden Gesellschafter proportional zu ihren Anteilen vor Ausscheiden des kündigenden Gesellschafters dessen Anteile. Der Übernehmer der Geschäftsanteile des ausscheidenden Gesellschafters bzw. im Fall von Satz 3 alle verbleibenden Gesellschafter hat (haben) dem ausscheidenden Gesellschafter eine Abfindung nach den Regelungen der §§ 22 und 23 zu zahlen. Erfolgt die Zahlung nicht fristgerecht, so kann der ausscheidende Gesellschafter verlangen, dass die Gesellschaft aufgelöst wird, so dass er an dem Liquidationserlös entsprechend seinem Anteil partizipiert.

4) Wird ein Beschluss zur Fortführung der Gesellschaft nicht gefasst, ist die Gesellschaft mit Ablauf der Kündigungsfrist aufgelöst und zu liquidieren.

### **§ 21 Einziehung (Amortisation)**

1) Die Einziehung (Amortisation) von Geschäftsanteilen ist zulässig soweit die luxemburger Gesetzgebung oder Rechtsprechung es erlaubt.

2) Die Einziehung des Geschäftsanteiles eines Gesellschafters ohne dessen Zustimmung wäre zulässig, wenn

a) der Geschäftsanteil von einem Gläubiger des Gesellschafters gepfändet oder sonstwie in diesen vollstreckt wird, und die Vollstreckungsmaßnahme nicht innerhalb von zwei Monaten, spätestens bis zur Verwertung des Geschäftsanteils, aufgehoben wird;

b) über das Vermögen des Gesellschafters das Insolvenzverfahren eröffnet oder die Eröffnung eines solchen Verfahrens mangels Masse abgelehnt wird, oder der Gesellschafter die Richtigkeit seines Vermögensverzeichnisses an Eides Statt zu versichern hat;

c) in der Person des Gesellschafters ein seine Ausschließung rechtfertigender wichtiger Grund vorliegt;

d) der Gesellschafter Auflösungsklage erhebt oder seinen Austritt aus der Gesellschaft erklärt oder

e) in den sonstigen in dieser Satzung niedergelegten Fällen.

3) Steht ein Geschäftsanteil mehreren Mitberechtigten ungeteilt zu, so ist die Einziehung gemäß Abs. 2 auch zulässig, wenn deren Voraussetzungen nur in der Person eines Mitberechtigten vorliegen.

4) Die Geschäftsanteile von (Partner) können auch dann eingezogen werden, wenn (Partner) gleich aus welchem Grunde - nicht mehr Geschäftsführer der Gesellschaft ist.

5) Die Einziehung wird durch die Geschäftsführung erklärt. Sie bedarf eines Gesellschafterbeschlusses, der mit Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefaßt wird.

6) Ab dem Beschluß über die Einziehung oder die Zwangsabtretung (§ 24) ruhen die Stimmrechte des betroffenen Gesellschafters, soweit die Gesetzgebung es erlaubt.

### **§ 22 Einziehungsvergütung**

1) Falls zulässig laut luxemburgischer Gesetzgebung erfolgt die Einziehung gegen Vergütung. Die Vergütung besteht in einem Geldbetrage in Höhe desjenigen Anteils am Reinvermögen (Stammkapital zuzüglich der Rücklagen und eines etwaigen Bilanzgewinns, abzüglich eines etwaigen Bilanzverlustes) der Gesellschaft zum Stichtage, der dem Verhältnis des eingezogenen Geschäftsanteils zum Stammkapital entspricht, abzüglich des in Abs. 4 bezeichneten und zuzüglich des in Abs. 5 bezeichneten Betrages. Stichtag ist der Schluss des letzten vor Einziehung abgelaufenen Geschäftsjahres der Gesellschaft.

2) Das Reinvermögen bestimmt sich nach der Bilanz der Gesellschaft zum Stichtag mit der Maßgabe,

a) dass Wirtschaftsgüter des beweglichen Anlagevermögens mit den für die steuerliche Einheitsbewertung maßgebenden Werten anzusetzen sind.

- b) dass Grundstücke und Gebäude mit ihren steuerlichen Teilwerten anzusetzen sind;
  - c) dass börsennotierte Wertpapiere mit dem Tageskurs, andere Wertpapiere mit ihrem steuerlichen Teilwert anzusetzen sind;
  - d) dass Beteiligungen, die 25% oder mehr des Vermögens des Unternehmens repräsentieren, an dem die Beteiligung besteht, nach den gleichen Grundsätzen zu bewerten sind wie der Geschäftsanteil an der Gesellschaft;
  - e) dass ein derivativer Firmen- oder Praxiswert mit den Anschaffungskosten abzüglich 20%iger Jahresabschreibung anzusetzen ist, wobei die Jahresabschreibung für das Geschäftsjahr, während dessen der Firmenwert erstmals aktiviert wurde, zeitanteilig zu bemessen ist;
  - f) dass Pensionsverpflichtungen und Pensionsanwartschaften, einschließlich solcher gegenüber einem ausscheidenden Gesellschafter oder dessen Hinterbliebenen, zu ihrem versicherungsmathematisch berechneten Wert zu passivieren sind;
  - g) dass, soweit aufgrund besonderer steuerlicher Vorschriften Wirtschaftsgüter niedriger bewertet oder Rückstellungen, Wertberichtigungen oder Verbindlichkeiten höher ausgewiesen sind als es den üblichen steuerlichen Vorschriften entspricht, diese mit ihren nach den üblichen steuerlichen Vorschriften maßgebenden Werten anzusetzen sind;
  - h) dass Sonderposten mit Rücklagenanteil gewinnerhöhend aufzulösen sind;
  - i) dass angemessene Rückstellungen für diejenigen Steuerverbindlichkeiten anzusetzen sind, welche sich zusätzlich ergeben würden, wenn die Ansätze in der Steuerbilanz der Gesellschaft nach den vorstehenden Grundsätzen erfolgen würden;
  - j) dass ein originärer Firmenwert in Höhe desjenigen Betrages anzusetzen ist, um welchen das Vierfache des durchschnittlichen (unter Verrechnung etwaiger Jahresfehlbeträge) Jahresüberschusses, der sich aus den Jahresabschlüssen der Gesellschaft für die mit dem Stichtag endenden letzten fünf Geschäftsjahre ergeben würde, wenn Vollausschüttung erfolgt wäre, das nach den vorstehenden Grundsätzen ermittelte Betriebsvermögen übersteigt.
- 3) Nachträgliche Änderungen der Jahresabschlüsse der Gesellschaft infolge steuerlicher Außenprüfungen oder aus anderen Gründen (mit Ausnahme einer Anfechtung des den betreffenden Jahresabschluss feststellenden Gesellschafterbeschlusses) bleiben auf die Einziehungsvergütung ohne Einfluss.
- 4) Von dem Teil des Reinvermögens im Sinne von Abs. 2, der auf den Geschäftsanteil des ausscheidenden Gesellschafters entfällt, ist ein Betrag in Höhe desjenigen Teiles des in der Bilanz zum Stichtag ausgewiesenen Bilanzgewinns abzuziehen, der an den ausscheidenden Gesellschafter ausgeschüttet wird.
- 5) Dem Anteil am Reinvermögen im Sinne von Abs. 2, der auf den Geschäftsanteil des ausscheidenden Gesellschafters entfällt, ist derjenige Betrag hinzuzurechnen, der an den ausscheidenden Gesellschafter ausgeschüttet werden müsste, wenn der auf seinen Geschäftsanteil zeitanteilig entfallende Teil des ausschüttungsfähigen Jahresüberschusses des Geschäftsjahres, in dem die Einziehung erfolgt, voll an ihn ausgeschüttet würde.
- 6) Streitigkeiten über die Höhe der Einziehungsvergütung werden von einem durch die Industrie- und Handelskammer in Krefeld zu benennenden Wirtschaftsprüfer als Schiedsgutachter, der auch über die Kosten seiner Inanspruchnahme entsprechend den Bestimmungen der §§ 91 ff. ZPO zu befinden hat, für alle Beteiligten endgültig entschieden. Sowohl die Gesellschaft als auch der betroffene Gesellschafter können die Industrie- und Handelskammer um Benennung eines Wirtschaftsprüfers bitten.

### **§ 23 Zahlbarkeit der Einziehungsvergütung in Raten, Sicherheitsleistung**

- 1) Die Einziehungsvergütung ist in drei gleichen Teilbeträgen zu entrichten. Der erste Teilbetrag ist sechs Monate nach Erklärung der Einziehung durch die Geschäftsführung der Gesellschaft zahlbar. Die folgenden Teilbeträge sind jeweils sechs Monate nach Fälligkeit des vorausgehenden Teilbetrages zur Zahlung fällig. Steht zu einem Fälligkeitstage die Höhe der Einziehungsvergütung noch nicht fest, so hat die Gesellschaft aufgrund einer Schätzung am Fälligkeitstage Abschlagszahlungen auf Hauptbetrag und Zinsen zu leisten.
- 2) Der jeweils offenstehende Teil der Einziehungsvergütung ist vom Tage der Erklärung der Einziehung durch die Geschäftsführung an zu einem um vier Prozentpunkte über dem jeweiligen Basiszinssatz der Europäischen Zentralbank liegenden Jahressatz zu verzinsen. Die Zinsen auf den jeweils offenstehenden Teil der Einziehungsvergütung sind jährlich im nachhinein zu dem Zeitpunkt zahlbar, zu welchem ein Teilbetrag der Einziehungsvergütung zu zahlen ist. Die Gesellschaft ist jederzeit berechtigt, die Einziehungsvergütung ganz oder teilweise unter Verrechnung mit den nächst fälligen Zahlungen vorzeitig zu entrichten, ohne zum Ausgleich der dem ausscheidenden Gesellschafter dadurch entgehenden Zinszahlungen verpflichtet zu sein.

### **§ 24 Abtretungsverlangen statt Einziehung**

- 1) Soweit die Einziehung eines Geschäftsanteiles zulässig ist, kann die Gesellschaft stattdessen verlangen, daß der Geschäftsanteil an die Gesellschaft oder eine von ihr bezeichnete Person, bei der es sich auch um einen Gesellschafter handeln kann, abgetreten wird, und zwar auch dergestalt, daß der Geschäftsanteil teilweise eingezogen wird und im übrigen an die Gesellschaft oder die von ihr bezeichnete Person abzutreten ist.
- 2) Soweit die Gesellschaft statt der Einziehung des Geschäftsanteiles dessen Abtretung an sich oder eine von der Gesellschaft bezeichnete Person verlangen, gelten die Regelungen in den § 20 und § 21 entsprechend mit der Maßgabe, daß die Vergütung für den abzutretenden Geschäftsanteil von dem Erwerber des Geschäftsanteils geschuldet wird. Der betroffene Gesellschafter ist nur Zug um Zug gegen Zahlung der Vergütung oder deren Sicherstellung durch Bankbürgschaft zur Abtretung seines Geschäftsanteils oder seiner Geschäftsanteile verpflichtet.

### **§ 25 Wettbewerbsverbot**

- 1) Aus Gründen des Know-how-Schutzes ist es einem Gesellschafter untersagt, mit der Gesellschaft unmittelbar oder mittelbar auf ihrem Tätigkeitsgebiet (Einzelhandel im Bereich Tierfutter- und Tierzubehörprodukte innerhalb des Großherzogtums Luxemburg und der Bundesrepublik Deutschland) in Wettbewerb zu treten. Während der Dauer des Gesellschaftsverhältnisses wird daher ein Gesellschafter ohne vorherige schriftliche Genehmigung aller Gesellschafter



weder ein mit der Gesellschaft und/oder der Freßnapf Gruppe im Wettbewerb stehendes Unternehmen für eigene oder fremde Rechnung betreiben noch für ein derartiges Unternehmen unmittelbar oder mittelbar, selbstständig oder un-selbstständig, beratend oder fördernd, auf eigene oder fremde Rechnung, tätig werden. Insbesondere wird er sich ohne vorherige schriftliche Genehmigung aller Gesellschafter nicht an Unternehmen, mit denen die Gesellschaft Geschäfts-verbindungen unterhält, unmittelbar oder mittelbar beteiligen oder für solche Unternehmen Leistungen jedweder Art erbringen. Das gleiche gilt für die natürlichen Personen, die für den Gesellschafter als Geschäftsführer und/oder Gesell-schafter handeln. Diese Personen gehen demgemäß durch Mitunterzeichnung des vorliegenden Gesellschaftsvertrages eine eigenständige Verpflichtung ein.

2) Scheidet ein Gesellschafter aus der Gesellschaft aus oder wird sein Geschäftsanteil eingezogen, so ist es ihm für die Dauer von zwei Jahren nach seinem Ausscheiden untersagt, mit der Gesellschaft im Einzugsbereich der von der Ge-sellschaft betriebenen Fressnapf Märkte unmittelbar oder mittelbar in Wettbewerb zu treten. Sollte die Gesellschaft künftig weitere Aktivitäten betreiben, so besteht auch insoweit ein nachvertragliches Wettbewerbsverbot jeweils im räumlichen Einzugsbereich der betreffenden Tätigkeit.

3) Im Falle der Zuwiderhandlung gegen das Wettbewerbsverbot nach Abs. 1 und 2 hat der Zuwiderhandelnde für jeden Fall der Zuwiderhandlung eine Vertragsstrafe in Höhe von bis zu EUR 25.000,- an die Gesellschaft zu zahlen - so-weit dies gesetzlich zulässig ist. Je zwei Wochen einer fortgesetzten Zuwiderhandlung gelten als unabhängige und selb-ständige Zuwiderhandlung. Das Recht, Schadenersatz oder Unterlassung zu verlangen, wird durch die Zahlung der Vertragsstrafe nicht berührt. Die Vertragsstrafe wird auf den Schadenersatz angerechnet.

4) Dem Partner ist bekannt, dass die FREßNAPF BETEILIGUNGS GmbH und/oder ihr in auf- oder absteigender Linie gesellschaftsrechtlich verbundene Gesellschaften national und international weitere Beteiligungen im stationären Einzel-handel, im Großhandel, im Versandhandel und im Handel über das Internet unterhalten und zukünftig weitere Beteili-gungen in diesen Geschäftsfeldern eingehen wird. Aufgrund dessen sind die FREßNAPF BETEILIGUNGS GmbH und ihre Gesellschafter von dem Wettbewerbsverbot gemäß Abs. 1 und 2 befreit.

5) Die vorstehenden Regelungen gelten selbständig neben etwaigen Wettbewerbsverboten aus anderen vertraglichen Beziehungen.

#### § 26 Dauer

Die Dauer der Gesellschaft ist unbestimmt.

#### § 27 Schriftform

Alle das Gesellschaftsverhältnis betreffenden Vereinbarungen zwischen Gesellschaftern oder zwischen Gesellschaft und Gesellschaftern bedürfen zu ihrer Wirksamkeit der Schriftform, soweit nicht kraft Gesetzes notarielle Beurkundung vorgeschrieben ist. Das gilt auch für einen etwaigen Verzicht auf das Erfordernis der Schriftform.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vorna-men, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: H. Müller, I. Spang, D. Dückerhoff, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 17 décembre 2003, vol. 467, fol. 42, case 4. – Reçu 75 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mé-morial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 janvier 2004.

A. Lentz.

(008076.3/221/486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

#### **MÜLLER FREßNAPF, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Helfenterbrück-Bertrange, 52, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 68.372.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 janvier 2004.

A. Lentz.

(008078.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

#### **ASBM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 60.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04790, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(007467.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

**CLARINA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 39.040.

Monsieur Irial Finan a démissionné de son poste de gérant le 31 décembre 2003.

*Pour CLARINA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding*  
SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05472. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007787.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

**CARLO TASSARA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 98.410.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg;

Ont comparu:

1. La société anonyme de droit italien dénommée CARLO TASSARA S.p.A., ayant son siège social au 3, Via Leonardo da Vinci, à Breno, Brescia, Italie, inscrite au registre de Commerce de Brescia, sous le numéro 59757, code fiscal 00283780179,

ici représentée par Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg, 25, Avenue de la Liberté, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2003.

2. La société anonyme de droit italien dénommée CARLO TASSARA FINANZIARIA S.p.A., ayant son siège social à 3, Via Leonardo da Vinci, à Breno, Brescia, Italie, inscrite au registre de Commerce de Brescia, sous le numéro 442939, code fiscal 02358250989,

ici représentée par Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg, 25, Avenue de la Liberté, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2003.

Les susdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront formalisées.

Lesquelles sociétés comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de CARLO TASSARA INTERNATIONAL S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet social, la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoise ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'Euros), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros), toutes entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par le président du conseil d'administration et un autre administrateur.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

### Administration - Surveillance

**Art. 9.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télécopie ou télex.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

**Art. 11.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 14.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

**Art. 15.** Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 16.** Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

**Art. 17.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 18.** L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

**Art. 19.** L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

**Art. 20.** Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

**Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg le dernier jeudi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celui-ci a été transféré dans une autre localité, ou dans tout autre lieu de la commune convenu par le conseil d'administration.

**Art. 22.** L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

**Art. 23.** L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

**Art. 24.** Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

**Art. 25.** Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée à l'assemblée, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants un ou deux scrutateurs.

**Art. 26.** Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée autres que notariées doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

### Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

**Art. 27.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 28.** Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, à la personne chargée du contrôle des comptes annuels, qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte des profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

**Art. 29.** L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales des acomptes sur dividendes peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 30.** La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

**Art. 31.** Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

### Disposition générale

**Art. 32.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.

La première assemblée générale annuelle se réunira le dernier lundi du mois de mai 2004 à 10.00 heures.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été établis, les comparants déclarent souscrire aux cinquante mille actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

1) CARLO TASSARA S.p.A., précitée	27.500
2) CARLO TASSARA FINANZIARIA S.p.A., précitée	22.500

Total: cinquante mille actions	50.000
--------------------------------	--------

° Les 27.500 actions souscrites par CARLO TASSARA S.p.A., ont été entièrement libérées à leur valeur nominale de EUR 1.000,- par action, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 152.900.000,- par l'apport en nature fait par le souscripteur de 1.539.450 parts détenues dans la société MAALDRIFT BV, une société constituée sous le droit des Pays-Bas en date du 18 septembre 1979, ayant son siège social à Strawinskylaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas, représentant 100% de son capital social, lequel apport est évalué à EUR 180.400.000,- et a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, dont question ci-après.

La preuve du transfert des actions a été apportée au notaire par un procès-verbal du conseil de la société CARLO TASSARA SPA, contenant engagement de procéder au transfert des actions apportées sur le registre des actions nominatives de la société MAALDRIFT BV en faveur de CARLO TASSARA INTERNATIONAL S.A.

° Les 22.500 actions souscrites par CARLO TASSARA FINANZIARIA S.p.A., ont été entièrement libérées à leur valeur nominale de EUR 1.000,- par action, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 125.100.000,- par l'apport en nature fait par le souscripteur de 2.000.000 d'actions détenues dans la société FINCAMUNA S.p.A., une société constituée sous le droit italien en date du 26 avril 2001, ayant son siège social au 3, Via Leonardo da Vinci, Breno (Brescia), Italie, représentant 100% de son capital social, lequel apport est évalué à EUR 147.600.00,-,

lequel apport a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises, Monsieur Romain Thillens, demeurant à Luxembourg, Val Fleuri,

lequel rapport daté du 16 décembre 2003, qui reste annexé au présent acte, conclut comme suit:

«Sur base des contrôles effectués, la valeur totale de EUR 328.000.000,- à laquelle conduisent les modes d'évaluation décrits ci-dessus, correspond au moins à 50.000 actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune de CARLO TASSARA INTERNATIONAL S.A à émettre en contrepartie assorties d'une prime d'émission de EUR 278.000.000,-.

Ce rapport est émis uniquement en vue de la constitution de CARLO TASSARA INTERNATIONAL S.A. et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable.»

La preuve du transfert des actions a été apportée au notaire par le procès-verbal du conseil de la société CARLO TASSARA FINANZIARIA S.p.A. de procéder au transfert des actions apportées sur le registre des actions nominatives de FINCAMUNA S.p.A. en faveur de CARLO TASSARA INTERNATIONAL S.A.

Suite aux apports qui précèdent, la société CARLO TASSARA INTERNATIONAL S.A., détient, l'intégralité du capital social des sociétés MAALDRIFT BV et FINCAMUNA S.p.A.,

et conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par celle du 3 décembre 1986, déclare vouloir bénéficier de l'exemption du droit d'apport.

#### *Déclaration - Evaluation - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 7.600,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Mr François Winandy, né le 15 mai 1949 à Luxembourg, diplômé EDHEC, L-1931 Luxembourg, 25, Avenue de la Liberté, Administrateur.
  - Mme Hélène Zaleski, née le 8 novembre 1965 à F-Lille, administrateur de sociétés, 117, avenue Molière, B-1190 Forest, Bruxelles, Administrateur.
  - Mr Mario Cocchi, né le 18 juillet 1953 à I-Niardo, Directeur général, 44, Via Nazionale, I-25050 Brescia, Administrateur.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire:
  - La société H.R.T. REVISION, S.à r.l. établie à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 51.238.
4. Le siège de la société est fixé au 25, Avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg.
5. Le mandat des administrateurs est fixé à 3 ans et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2006;
6. Le mandat du commissaire est fixé à 3 ans et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2006;
7. L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer les pouvoirs de la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

#### **Suit la version anglaise:**

#### **Follows the English version:**

In the year two thousand three, on December 23rd.

Before us Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg-City;

There appeared:

1. CARLO TASSARA S.p.A., an Italian company with its registered office at 3, Via Leonardo da Vinci, à Breno, Brescia, Italie, Trade Register of Brescia No 59757, code fiscal 00283780179,

here represented by Miss Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, residing in Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, by virtue of a proxy given on 18th of December 2003.

2. CARLO TASSARA FINANZIARIA S.p.A., an Italian company with its registered office at 3, Via Leonardo da Vinci, à Breno, Brescia, Italie, Trade Register of Brescia No 442939, code fiscal 02358250989,

here represented by Mr François Winandy, diplômé EDHEC, residing in Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, by virtue of a proxy given on 18th of December 2003.

The prenamed proxies, after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the notary executing remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in their respective capacities, have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

### **Name - Registered Office - Duration - Object**

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a Company («société anonyme») under the name of CARLO TASSARA INTERNATIONAL S.A. is formed.

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4.** The corporate object of the company is the holding of participating interest in whatever form, in other Luxembourg or foreign undertakings as well as the Management and the control of those participations.

More specifically the company may acquire by contribution, by subscription, through options or by any other form securities in whatever form and proceed with sale of those participations in whatever form such as by sale or exchange or any other means.

The company may also acquire and put to value all patents and other rights attached to or completing those patents.

The company may borrow or grant to the companies in with it participates or is interested directly or indirectly every assistance, loans, facilities or guaranties.

The company may furthermore execute all commercial, industrial, financial operations, in movable and immovable estates transactions that may be useful for the accomplishment of its corporate object.

### **Share capital - Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 50,000,000.- (fifty million Euro), represented by 50,000 (fifty thousand) shares of a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each, fully paid in.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article thirty-nine of the law concerning trading companies.

Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by the Chairman of the Board of Directors and one other Director.

The company may issue certificates representing bearer shares.

These certificates will be signed by the Chairman of the Board of Directors and one other Director.

**Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company; the same rule shall apply in the case of conflict between an usufructuary («usufruitier») and a pure owner («nu-propriétaire»).

**Art. 8.** The Board of Directors may, following a decision of the General Meeting of shareholders, authorize the issue of bonds, convertible or not, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies.

The Board of Directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and payment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The bonds must be signed by two Directors; these two signatures may be in handwriting, in type or affixed by way of stamp.

### **Management - Supervision**

**Art. 9.** The company is administered by a Board of Directors of not less than three members, shareholders or not,

who are appointed for a term which may not exceed six years, by the General Meeting of shareholders and who can be dismissed at any time.

The Board of Directors will elect a Chairman from among its members and if it decides to do so, one or several Vice Chairmen. The first chairman is appointed by the General Meeting. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the Directors present at the meeting designated to that effect.

Retiring members of the Board of Directors are eligible for reelection.

**Art. 10.** Meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two members.

The directors will be convened separately to each Meeting of the Board of Directors. Except in an emergency which will be specified in the convening notice, the convening notice will be announced at least fifteen days before the date fixed for the meeting.

The Meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified on the convening notice.

The Board can validly debate and take decisions only if a majority of its members is present or represented.

Directors unable to be present may delegate by letter another member of the Board to represent them and to vote in their name. One director can represent more other directors.

Decisions of the Board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution are equal, the Chairman has a casting vote. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a Meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, cable, facsimile or telex.

A Director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board shall be obliged to inform the Board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the Meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the Board.

In the event of a member of the Board of Directors having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the Board present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

At the next General Meeting of shareholders, before votes are taken on any other matter, the shareholders shall be informed of those cases in which a director has a personal interest contrary to that of the Company.

**Art. 11.** The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by at least two directors.

Copies or extracts will be signed by the Chairman or any two members of the Board.

**Art. 12.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the law of August 10th, 1915 as subsequently modified or by the present articles of the company in the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

**Art. 13.** The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may appoint proxies for definite powers, and revoke such appointments at any time. It may also with the prior approval of the General Meeting of shareholders, entrust day-to-day management of the Company's business to one of its members, appointed Managing Director.

**Art. 14.** The Board of Directors may appoint an executive committee composed of members of the Board of Directors, and may determine the number of its members. The executive committee may be vested with such power and authority to act in the name of the Board of Directors as the latter decides by prior resolution.

Unless the Board of Directors decides otherwise, the executive committee will establish its own procedure for convening and conducting its meetings.

The Board of Directors will determine, if appropriate, the remuneration of the members of the executive committee.

**Art. 15.** The Board of Directors will represent the company in court as plaintiff or as defendant.

All writs or judicial acts for or against the company are validly issued in the name of the company alone.

**Art. 16.** All documents and mandates will validly commit the company if they are signed in the name of the company by two Directors, or by a representative duly authorized by the Board of Directors.

**Art. 17.** The audit of the Company's affairs will be entrusted to one or more Auditors, shareholders or not, to be appointed by the General Meeting which will determine their number, remuneration and term of their mandate which cannot exceed six years. Retiring auditors are eligible for reelection.

#### **General Meetings**

**Art. 18.** The General Meeting by simple resolution may allocate to the Directors a remuneration appropriate to the performance of their duties.

**Art. 19.** The General Meeting properly formed represents the whole body of shareholders. Its decisions are binding on shareholders who are absent, opposed or abstain from voting.

**Art. 20.** For admission to the General Meetings, each shareholder must deposit its bearer shares or its registered certificates at the registered office or at institutions indicated in the convening notice five days before the date fixed for the Meeting.

**Art. 21.** The General Meeting will be held in Luxembourg on the last Monday of the month of May of each year at 10.00 o'clock.



If this day is an official holiday, the Meeting will be postponed to the next full working day at the same hour. General Meetings will be held in Luxembourg at the place to be indicated in the convening notices or in the municipality in which the registered office is located, should the registered office have been transferred elsewhere, or in such other place as shall be decided by the Board.

**Art. 22.** The General Meeting will hear the statement of the Board of Directors and the Auditor, vote on the approval of the report and accounts and on the distribution of the profit, proceed to make all nominations required by the statutes, discharge the Directors and Auditors and take such further action on other matters that may properly come before it.

Each share entitles the holder to one vote.

Each shareholder is entitled to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each shareholder is entitled to request a vote by secret ballot.

**Art. 23.** The General Meeting deliberating at a quorum and with a majority as prescribed by law can amend the statutes in every respect except to the extent that the law imposes a limitation.

**Art. 24.** The Board of Directors shall be responsible for calling both Ordinary and Extraordinary General Meetings. It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of shareholders representing at least one fifth of the subscribed capital make a request in writing indicating the agenda.

All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

The Board of Directors may determine the form of proxies to be used and require them to be deposited at a time and place which it shall fix.

**Art. 25.** The General Meeting is presided over by the Chairman of the Board of Directors or, in his absence, by the Director who replaces him or by a person designated by the general meeting.

The meeting will choose from the present one or two scrutineers.

**Art. 26.** The minutes of the General Meetings will be signed by the Members of the Committee and by any shareholder who wishes so to do.

However, in cases where decisions of the General Meeting, except under notarial form, have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman of the Board of Directors or another Director.

#### **Financial Year - Balance Sheet - Distribution of Profits**

**Art. 27.** The Company's financial year runs from the first of January to the 31st of December of every year.

**Art. 28.** Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the company in the form foreseen by law.

At the same time, the accounts will be closed.

At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's Balance Sheet and Profit and Loss Account together with its report and such other documents as may be required by law to the person charged with the audit of the annual accounts, who will thereupon draw up his report.

A fortnight before the Annual General Meeting the Balance Sheet and Profit and Loss Account, Directors Report, Auditors Report and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

**Art. 29.** The credit balance on the Profit and Loss Account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

Every year five per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the authorized and issued capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

Dividends when payable will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the general meeting.

Interim dividends may be paid by the Board of Directors, with the approvals as foreseen by law and subject to the other legal requirements.

The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital without reducing the corporate capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 30.** The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting following the provisions relevant to amendments to the statutes.

**Art. 31.** In the event of the dissolution of the Company the General Meeting will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

An amount necessary to repay the paid up portion of each share will be deducted from net assets after settlement of liabilities on liquidation; any surplus will be distributed equally between all shareholders.

#### **General Disposition**

**Art. 32.** As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10, 1915 and to the laws modifying it.

*Transitional Dispositions*

The first business year begins today and ends on the 31st of December 2003. The first annual meeting will be held on the last Monday of May 2004 at 10.00 o'clock.

*Subscription*

The statutes of the company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe for the fifty thousand shares representing the whole of the share capital, as follows:

1) CARLO TASSARA S.p.A., prenamed .....	27,500
2) CARLO TASSARA FINANZIARIA S.p.A, prenamed .....	22,500
Total: fifty thousand shares .....	50,000

° The 27,500 shares subscribed by CARLO TASSARA S.p.A., have been fully paid up to their nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euros) each, together with a total share premium of EUR 152,900,000.-, by a contribution other than cash made to the company by the subscriber, of 1,539,450 shares held in MAALDRIFT B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands on 18 September 1979, having its registered office at Strawinskylaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, The Netherlands, representing 100 % of its share capital, and amounting to EUR 180,400,000.-, this contribution other than cash has been the object of an audit report hereafter designated.

Evidence has been given to the notary of the transfer of shares by the board minutes of the company CARLO TASSARA S.p.A. containing the order to proceed with the transfer of the shares brought in into the register of nominatives shares of MAALDRIFT BV into the name of CARLO TASSARA INTERNATIONAL S.A.

° The 22,500 shares subscribed by CARLO TASSARA FINANZIARIA S.p.A., have been fully paid up to their nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euros) each, together with a total share premium of EUR 125,100,000.-, by a contribution other than cash made to the company by the subscriber, of 2,000,000 shares held in FINCAMUNA S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy on 26 April 2001, having its registered office at 3, Via Leonardo da Vinci, Breno (Brescia), Italy, representing 100 % of its share capital, and amounting to EUR 147,600,000.-,

which contribution is submitted to a prior audit report issued by a Mr Romain Thillens, réviseur d'entreprises, residing, which audit report dated 16 December 2003, concludes as follows:

«Sur base des contrôles effectués, la valeur totale de EUR 328.000.000,- à laquelle conduisent les modes d'évaluation décrits ci-dessus, correspond au moins à 50.000 actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune de CARLO TASSARA INTERNATIONAL S.A à émettre en contrepartie assorties d'une prime d'émission de EUR 278.000.000,-.

Ce rapport est émis uniquement en vue de la constitution de CARLO TASSARA INTERNATIONAL S.A. et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable.»

The audit report will also remain attached to this deed, after having been signed ne varietur by the members of the bureau and the notary.

Evidence has been given to the notary of the transfer of shares by the board minutes of the company CARLO TASSARA FINANZIARIA S.p.A. containing the order to proceed with the transfer of the shares brought in into the register of nominatives shares of FINCAMUNA S.p.A. into the name of CARLO TASSARA INTERNATIONAL S.A.

The appearing parties declare that the present increase of capital is exempt of a contribution tax in respect with article 4-2 of the modified law of December 29, 1971.

*Statement - Evaluation - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 7,600.-.

*Extraordinary General Meeting*

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

2. The following have been appointed as directors:

- Mr François Winandy, born the 15th of May 1949 in Luxembourg, diplômé EDHEC, L-1931 Luxembourg, 25, Avenue de la Liberté, director.

- Miss Hélène Zaleski, born the 8th of November 1965 in Lille (F), administrateur de sociétés, 117, Avenue Molière, B-119 Forest, director.

- Mr Mario Cocchi, born the 18th of July 1953 in Niardo (I), Directeur général, 44, Via Nazionale, I-25050 Brescia, director.

3. - H.R.T. REVISION, S.à r.l. established in L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C.S Luxembourg B n°51.238 has been appointed as statutory auditor.

4. The registered office of the Company will be established at L-1931 Luxembourg, 25, Avenue de la Liberté.

5. The term of office of the directors shall be for 3 years ending with the general annual meeting to be held in 2006.

6. The term of office of the statutory auditor shall be for 3 years ending with the general annual meeting to be held in 2006.

7. The meeting of shareholders authorizes the board of directors to delegate the daily management to one or several of its members.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: M. Gehlen, F. Winandy, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 88, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

J. Delvaux.

(008099.3/208/558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

### **CARBOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 56.312.

—

### DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée CARBOM S.A. avec siège social à Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B n° 56.312, constituée par acte du notaire soussigné de résidence à Luxembourg en date du 9 septembre 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 29.889.

Les statuts de la sociétés ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné de résidence à Luxembourg en date du 25 avril 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 51.562.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire soussigné en date du 12 décembre 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Gina Tucci, employée privée, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs des procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de EUR 4.160.000,- (quatre millions cent soixante mille euros), sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.  
2. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société.

3. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.

4. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés pour une période de 5 ans.

5. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La société GEF GESTION EXPERTISE ET FISCALITE, avec siège social à Luxembourg, 2, bd Grande Duchesse Charlotte, nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire-vérificateur pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

*Quatrième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société anonyme CARBOM S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 8-10, avenue de la Gare à Luxembourg.

Les actionnaires décident de prendre personnellement en charge les passifs éventuels pouvant survenir après la clôture de la liquidation et non encore provisionnés dans les états financiers de liquidation.

*Clôture de l'assemblée*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite au présent acte, sont estimés à EUR 800,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. La Rocca, D. Murari, G. Tucci, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 86, case 7.- Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2004.

J. Delvaux.

(007865.3/208/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**CLAUDIA GELENIA WOHNAVANTGART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8229 Mamer, 6, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 63.449.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04590, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour compte de CLAUDIA GELENIA WOHNAVANTGART, S.à r.l.*

FIDUPLAN S.A.

Signature

(007464.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

**PAJOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 17.583.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le mercredi 10 décembre 2003 à 14.00 heures à Kehlen*

Mode de convocation: Tous les actionnaires étant présents ou représentés. Les actionnaires ont été convoqués par écrit.

Présences: Voir liste en annexe

Bureau: Président: Armand Hamling

Scrutateur: Alain Engel

Secrétaire: Frédéric Meis

Ordre du jour: Nomination du commissaire aux comptes

Résolutions: 1. L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Alain Engel en tant que commissaire aux comptes et nomme Monsieur Pierre Bellion à sa place pour un terminer le mandat.

Cette résolutions a été adoptée à l'unanimité. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14.30 heures.

Signature / Signature / Signature

Scrutateur / Secrétaire / Président

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04633. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(008420.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**THE SWATCH GROUP FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2835 Alzingen, 10, rue Hondsbreck.

H. R. Luxemburg B 48.081.

Im Jahre zweitausendunddrei, den achten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtswohnsitz in Mersch (Grossherzogtum Luxemburg).

Fand eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre von THE SWATCH GROUP FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, gegründet durch notarielle Urkunde am 29. Juli 1994, welche im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (das «Mémorial») vom 9. August 1994 veröffentlicht wurde, statt. Die Satzung wurde zum letzten Mal abgeändert gemäss notarieller Urkunde vom 26. November 1999, veröffentlicht im Mémorial vom 2. Februar 2000.

Die Versammlung fand unter dem Vorsitz von Herrn Thomas Dürr, Privatbeamter, wohnhaft in Tüscherz-Alfermée (Schweiz), statt.

Der Vorsitzende bestimmte Herrn Patrick Reuter, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, zum Protokollführer.

Die Versammlung bestimmte Herrn Ramon Turra, Privatbeamter, wohnhaft in Dudelange, zum Wahlprüfer.

Nachdem das Sekretariat auf diese Weise gebildet wurde, erklärte und beauftragte der Vorsitzende den Notar folgendes festzustellen:

I. Die anwesenden und vertretenen Aktionäre, die Vollmachten der vertretenen Aktionäre und die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste, die von den Aktionären, von den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, vom Vorstand der Versammlung und vom unterzeichneten Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden notariellen Urkunde als Anlage beiliegen.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden der vorliegenden notariellen Urkunde ebenfalls als Anlage beigefügt.

II) Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

*Tagesordnung:*

1. Abänderung des Artikels 4 der Satzung zum Zwecke des Wechsels des Sitzes der SWATCH GROUP FINANCE (LUXEMBOURG) S.A. von Luxemburg nach Alzingen.

2. Abänderung des Artikels 4, 1. Satz der Satzung wie folgt:

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Alzingen, Grossherzogtum Luxemburg.»

3. Abänderung des Artikels 8, erster Satz des ersten Absatzes wie folgt:

«Die ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, in der Einladung bestimmten Ort jeweils um 14 Uhr am letzten Arbeitstag im Monat Mai eines jeden Jahres statt.»

4. Abänderung des Artikels 12, 6. Absatz wie folgt:

«Jedes Verwaltungsratsmitglied ist berechtigt, sich in den Verwaltungsratssitzungen durch ein anderes schriftlich, per Fernschreiben, per Telegramm oder Telex oder per E-mail bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied vertreten zu lassen.

Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere Verwaltungsratsmitglieder vertreten.»

5. Abänderung des Artikels 12, letzter Absatz wie folgt:

«Jedes Mitglied des Verwaltungsrates darf an einer Sitzung des Verwaltungsrates im Wege einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln teilnehmen, soweit die an der Sitzung teilnehmenden Personen sich akustisch wahrnehmen können. Eine Sitzung kann auch nur mittels einer Telefonkonferenz abgehalten werden. Die Teilnahme an einer solchen Sitzung ist gleichwertig zu persönlicher Anwesenheit an einer solchen Sitzung.

Ungeachtet des Vorstehenden haben in schriftlicher Weise genehmigte und durch alle Mitglieder des Verwaltungsrates unterzeichnete Beschlüsse die selbe Wirksamkeit wie bei einer Verwaltungsratssitzung gefasste Beschlüsse. In diesen Fällen werden Beschlüsse oder Entscheidungen ausdrücklich gefasst, entweder durch schriftliche Formulierung im Wege eines Rundschreibens, das auf dem Postweg, per E-Mail oder Fax übermittelt wird. Ein solcher Beschluss ist mit dem Datum der letzten Unterzeichnung datiert.»

III) Wie aus der zuvor genannten Anwesenheitsliste hervorgeht, ist das gesamte Gesellschaftskapital von einer Milliarde Schweizer Franken (CHF 1.000.000.000,-), unterteilt in eine Million (1.000.000) Namensaktien zu je einem Nennwert von tausend Schweizer Franken (CHF 1.000,-) bei dieser außerordentlichen Hauptversammlung vertreten. Alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, ordnungsgemäß geladen und über die Tagesordnung informiert worden zu sein, weshalb auf eine formelle Einberufung verzichtet wurde.

IV) Diese Hauptversammlung, die das gesamte Grundkapital vertritt, kann somit wirksam über alle Tagesordnungspunkte beschließen.

Nach eingehender Beratung fasste die Versammlung die nachfolgende Beschlüsse.

*Erster Beschluss*

Die Aktionäre beschließen einstimmig den Sitz der Gesellschaft SWATCH GROUP FINANCE (LUXEMBOURG) S.A. von Luxemburg nach L-2835 Alzingen, 10, rue Hondsbreck zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

Die Aktionäre beschließen einstimmig Artikel 4, 1. Satz der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 4. Satz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Alzingen, Grossherzogtum Luxemburg.»

*Dritter Beschluss*

Die Aktionäre beschließen einstimmig Artikel 8, erster Satz des ersten Absatzes der Satzung wie folgt abzuändern:

«Die ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, in der Einladung bestimmten Ort jeweils um 14 Uhr am letzten Arbeitstag im Monat Mai eines jeden Jahres statt.»

*Vierter Beschluss*

Die Aktionäre beschließen einstimmig Artikel 12, 6. Absatz der Satzung wie folgt abzuändern:

«Jedes Verwaltungsratsmitglied ist berechtigt, sich in den Verwaltungsratssitzungen durch ein anderes schriftlich, per Fernschreiben, per Telegramm oder Telex oder per Email bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied vertreten zu lassen. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere Verwaltungsratsmitglieder vertreten.»

*Fünfter Beschluss*

Die Aktionäre beschließen einstimmig Artikel 12, letzter Absatz der Satzung wie folgt abzuändern:

«Jedes Mitglied des Verwaltungsrates darf an einer Sitzung des Verwaltungsrates im Wege einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln teilnehmen, soweit die an der Sitzung teilnehmenden Personen sich akustisch wahrnehmen können. Eine Sitzung kann auch nur mittels einer Telefonkonferenz abgehalten werden. Die Teilnahme an einer solchen Sitzung ist gleichwertig zu persönlicher Anwesenheit an einer solchen Sitzung.

Ungeachtet des Vorstehenden haben in schriftlicher Weise genehmigte und durch alle Mitglieder des Verwaltungsrates unterzeichnete Beschlüsse die selbe Wirksamkeit wie bei einer Verwaltungsratssitzung gefasste Beschlüsse. In diesen Fällen werden Beschlüsse oder Entscheidungen ausdrücklich gefasst, entweder durch schriftliche Formulierung im Wege eines Rundschreibens, das auf dem Postweg, per E-Mail oder Fax übermittelt wird. Ein solcher Beschluss ist mit dem Datum der letzten Unterzeichnung datiert.»

Da keine weiteren Angelegenheiten der Versammlung vorliegen, wurde diese daraufhin vertagt.

Worüber Urkunde, ausgestellt in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument den erschienenen Personen vorgelegt wurde, welche dem Notar durch ihren Namen, Vornamen, Stand und ihren Wohnort bekannt sind, haben die Mitglieder des Büros zusammen mit uns, Notar, die hier vorliegende Urkunde unterzeichnet, nachdem kein anderer Aktionär beantragt hatte, dieselbe zu unterzeichnen.

Gezeichnet: T. Dürr, P. Reuter, R. Turra, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 décembre 2003, vol. 426, fol. 20, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 21. Januar 2004.

H. Hellinckx.

(008094.3/242/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**THE SWATCH GROUP FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2835 Alzingen, 10, rue Hondsbreck.

R. C. Luxembourg B 48.081.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(008098.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**FREYLLON INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 81.940.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 8 janvier 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant est acceptée avec effet au 25 novembre 2003 et que décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Roeland P. Pels, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02379. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(007930.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**GESTEAM HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 98.428.

—  
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société GESTADOR S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, ici représentée par Madame Sandy Roeleveld, assistante juridique, demeurant à Arlon, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé émise à Luxembourg, le 22 décembre 2003, qui restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

**Art. 1.** Il est formé une société à responsabilité limitée unipersonnelle holding, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 3.** Il existe une société à responsabilité limitée holding sous la dénomination de GESTEAM HOLDING, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

Si plusieurs gérants sont nommés, ceux-ci forment un Conseil de gérance qui prend ses décisions à la majorité simple.

Le Conseil de gérance peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Le gérant a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social, à moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement.

En cas de nomination de plusieurs gérants, ceux-ci ne peuvent engager la société que par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Souscription et libération*

Les 500 parts sociales sont entièrement souscrites par la société GESTADOR S.A., susmentionnée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

#### *Résolutions de l'associé unique*

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michel De Groot, licencié en sciences économiques appliquées, né à Kamina (Congo), le 7 juin 1954, L-8395 Septfontaines, 6, rue d'Arlon;

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, né à Diekirch, le 1<sup>er</sup> juin 1944, L-1715 Luxembourg, 30, rue Joseph Hansen;

- Monsieur Markus Neuenschwander, avocat, né à Bienne (Suisse), le 18 mai 1939, CH-8803 Rüslikon, 8, Alpentrasse.

2. Le siège social est fixé à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

#### **Suit la traduction en anglais:**

In the year two thousand and three, on the twenty-ninth of December.

Before Maître Frank Baden, notary with residence in Luxembourg.

There appeared:

The company GESTADOR S.A., a joint stock company, with registered office L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, here represented by Mrs. Sandy Roeleveld, legal assistant, residing in Arlon, by virtue of a proxy under private seal granted in Luxembourg, on 22 December 2003, which proxy shall remain attached to the present deed.

Which appearing party requested the undersigned notary to state as follows the Articles of Association of a limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares to incorporate.

**Art. 1.** There is hereby formed a uni-personal limited liability holding company to be governed by applicable laws and the present Articles of Association.

**Art. 2.** The corporate purpose of the Company is the taking of participating interests in whatever form in other Luxembourg or foreign corporations as well as the management, control and turning to account of such participating interests.

It may in particular acquire by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise by way of sale, exchange, transfer or otherwise, transferable securities of any kind.

The Company may likewise acquire and turn to account all and any patents, trademarks and licences relating thereto or likely to complement the same.

The Company may borrow and grant to companies in which it holds a direct or indirect participating interest all and any support, loans, advances or guarantees.

It not may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate operations.

It shall not may carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies, as well as by article 209 on commercial companies.

**Art. 3.** The Company takes the corporate name GESTEAM HOLDING, S.à r.l.

**Art. 4.** The registered office of the Company shall be in Luxembourg.

It may be transferred to any other location by common agreement of the shareholders.



**Art. 5.** The Company is incorporated for an unlimited period of time beginning on the date of its incorporation.

**Art. 6.** The corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five euros (EUR 25.-) each.

**Art. 7.** The corporate shares are freely transferable between shareholders. They may only be transferred inter vivos to non-shareholders with the agreement granted at the time of a meeting of shareholders representing at least three quarters of the corporate capital.

The corporate shares may only be transferred to non-shareholders by reason of death with the agreement of the holders of corporate shares representing three quarters of the rights belonging to the survivors.

Such consent shall however not be required where the corporate shares are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

**Art. 8.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, interdiction, bankruptcy or collapse of a shareholder.

**Art. 9.** The personal creditors, rightful assigns or heirs of an associate may not for any reason whatsoever have seals affixed on the property and documents of the Company.

**Art. 10.** The Company shall be managed by one or more managing directors appointed by the general meeting of shareholders, which determines their period of office.

If several managing directors are appointed, they shall form a Management Board which shall take decisions at a simple majority of votes.

The Management Board may likewise take its decisions by way of circular resolutions.

The managing director has towards third parties the most extensive powers to act in the name of the Company in all and any circumstances and to carry out all and any acts necessary or useful in the fulfilment of its corporate purpose, unless the meeting of shareholders decides otherwise.

In the event of the appointment of several managing directors, they may only bind the Company through the joint signatures of two managing directors.

**Art. 11.** Each shareholder may take part in collective decisions whatever the number of corporate shares he holds. Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares he holds. Each shareholder may have himself validly represented at meetings by a proxy holding a special power of attorney.

As long as the Company shall only comprise a single shareholder he shall have the powers given the general meeting. He may not delegate such powers.

The decisions taken by the single shareholder acting in the stead of the general meeting shall be recorded in a register kept at the registered office.

**Art. 12.** The one or more managing directors shall not by reason of their office contract any personal obligation with regard to commitments taken by him/them in the name of the Company.

**Art. 13.** The financial year of the Company shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December of the same calendar year.

**Art. 14.** On thirty-first December of each year, the accounts shall be closed and the management shall draw an inventory inclusive of the assets and liabilities of the Company.

**Art. 15.** A shareholder may obtain both the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

**Art. 16.** The positive balance of the balance sheet, once social charges, amortisation and depreciations deemed necessary by the shareholders have been deducted, shall represent the net profits of the Company.

After the legal reserve has been duly provisioned, the balance of profits shall be at the free disposal of the meeting of shareholders.

**Art. 17.** At the time of the winding up of the Company the liquidation shall be carried out by one or more liquidators, who need not be shareholders, appointed by the shareholders who shall determine their powers and compensation.

**Art. 18.** For all matters not provided for in the present Articles of Association, the shareholders refer and submit to applicable legal provisions.

#### *Subscription and payment*

The 500 corporate shares are subscribed by GESTADOR S.A., above named.

All those corporate shares have immediately been paid up through payments in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly certifies the same.

#### *Transitional provision*

The first financial year of the Company shall begin on the day of incorporation and end on 31st December 2004.

#### *Resolutions of the single shareholder*

1. The following are appointed managing directors for an indeterminate period of time.

- Mr Michel De Groote, B.A. of applied economics, born in Kamina (Congo) on 7 June 1954, residing in L-8395 Sepfontaines at 6, rue d'Arlon;

- Mr Henri Grisius, B.A. of applied economics, born in Diekirch on 1 Juny 1944, residing in L-1715 Luxembourg at 30, rue Joseph Hansen;

- Mr Markus Neuenschwander, avocat, born in Bienne (Switzerland) on 18 May 1939, residing in CH-8803 Rüschtikon at 8, route de Longwy.

2. The registered office shall be situated in L-1940 Luxembourg at 282, route de Longwy.

*Valuation of costs*

The parties hereto have assessed the amount of costs, expenses, fees and charges in any form whatsoever to be borne by the Company or to be charged to it pursuant to its incorporation at approximately EUR 1,500.-.

Whereof the present deed has been drawn and established in Luxembourg at the offices of the undersigned notary on the date mentioned at the beginning of this deed.

And the said present deed having been read to and construed for the appearing parties, the said appearing parties signed the present deed together with the notary.

Signé: S. Roeleveld et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 91, case 11.- Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

F. Baden.

(008392.3/200/197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**TRA.MA. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 86.450.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

SELLA TRUST LUX S.A., une société ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, ici représentée par Monsieur Samuel Haas, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 21 novembre 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée et paraphée par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, en qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme holding TRA.MA. HOLDING S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, fut constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 2002, publié au Mémorial C de 2002 page 43611.

- La société a actuellement un capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-), divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir SELLA TRUST LUX S.A., prédésignée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société TRA.MA. HOLDING S.A., prédésignée.

- Elle a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société TRA.MA. HOLDING S.A., prédésignée.

- Elle donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Elle reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société TRA.MA. HOLDING S.A., prédésignée.

Les livres et documents comptables de la société TRA.MA. HOLDING S.A., prédésignée demeureront conservés pendant cinq ans à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

Il est procédé à lacération des actions.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Haas, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 décembre 2003, vol. 426, fol. 5, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(007917.3/242/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**DATACENTER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 77.200.

L'an deux mille trois, le huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résident à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DATACENTER LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 68, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 77.200, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 27 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 19 du 11 janvier 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 26 août 2002, publié au Mémorial C numéro 1623 du 12 novembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Manuel Marasi, directeur financier, L-2320 Luxembourg, 68, boulevard de la Pétrusse.

Le Président désigne comme secrétaire Marco Houwen, directeur commercial, L-2320 Luxembourg, 68, boulevard de la Pétrusse.

L'assemblée élit comme scrutateur Xavier Buck, directeur général, L-2320 Luxembourg, 68, boulevard de la Pétrusse.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les soixante mille (60.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation de capital de 11.485,- EUR par la création de 3.937 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale pour arriver à un capital de 186.485,- EUR.

Souscription et libération des actions nouvelles par Monsieur Roger Greden.

2.- Echange des 63.937 actions existantes contre 149.188 actions et attribution des actions aux actionnaires en proportion de leur participation actuelle dans la Société.

3.- Création de deux catégories d'actions A et B et détermination de leurs droits respectifs.

4.- Echange des 149.188 actions existantes contre 149.188 actions de Catégorie A avec droit de vote.

5.- Instauration d'un capital autorisé de EUR 675.000,- (six cent soixante-quinze mille euros) avec émission d'actions nouvelles de catégorie A ou de Catégorie B, sans pour autant réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre, sur le vu d'un rapport du conseil d'administration à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et autorisation au conseil d'administration à émettre des emprunts obligataires ordinaires, convertibles ou non, dans le cadre du capital autorisé.

6.- Modification subséquente de l'article trois des statuts.

7.- Attribution à Xavier Buck et Manuel Marasi du pouvoir d'engager seul la société à concurrence de 25.000,- EUR.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de 11.485,- EUR (onze mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de 175.000,- EUR (cent soixante-quinze mille euros) à 186.485,- EUR (cent quatre-vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros) par la création de 3.937 (trois mille neuf cent trente-sept) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Les actionnaires existants déclarent renoncer à leur droit de souscription préférentiel et admettent Monsieur Roger Greden, à la souscription des actions nouvelles.

*Souscription et libération*

De l'accord de tous les actionnaires les 3.937 (trois mille neuf cent trente-sept) actions nouvelles sont souscrites par Monsieur Roger Greden, directeur de société, L-1933 Luxembourg, 1, rue Siggy vu Letzebuerg.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de 11.485,- EUR (onze mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'échanger les 63.937 (soixante-trois mille neuf cent trente-sept) actions existantes contre 149.188 (cent quarante-neuf mille cent quatre-vingt-huit) actions et d'attribuer les actions aux actionnaires en proportion de leur participation actuelle dans la Société.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder à l'échange des actions.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de créer deux catégories d'actions comme suit:  
des actions de Catégorie «A» avec droit de vote («actions ordinaires») et des actions de Catégorie B sans droit de vote («actions privilégiées»). Leurs droits respectifs seront plus amplement déterminés à l'article trois des statuts ci-après.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'échanger les cent quarante-neuf mille cent quatre-vingt-huit (149.188) actions existantes sans désignation de valeur nominale contre cent quarante-neuf mille cent quatre-vingt-huit (149.188) actions de Catégorie «A» avec droit de vote (les «actions ordinaires»).

*Cinquième résolution*

L'assemblée, ayant reçu lecture d'un rapport justificatif du conseil d'administration en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, décide d'instaurer pour une durée de cinq ans à dater de la publication du présent acte un capital autorisé de six cent soixante-quinze mille euros (EUR 675.000,-) avec émission d'actions de catégorie A et actions de catégorie B nouvelles, et autorise le Conseil d'Administration à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires antérieurs dans le cadre du capital autorisé.

L'assemblée autorise en outre le conseil d'administration à émettre des emprunts obligataires ordinaires, convertibles ou non, subordonnés ou non dans le cadre du capital autorisé sus vanté.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à cent quatre-vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-cinq Euros (186.485,- EUR) représenté par cent quarante-neuf mille cent quatre-vingt-huit (149.188) actions de Catégorie A avec droit de vote (les «actions ordinaires») sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de six cent soixante-quinze mille euros (EUR 675.000,-) qui sera représenté par des actions de catégorie A ou/et des actions de catégorie B sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le cinquième anniversaire de la publication au Mémorial C du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2003, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions en supprimant ou limitant le droit préférentiel de souscription des actionnaires antérieurs.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et en recevoir paiement du prix représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, convertibles ou non, subordonnés ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autres, sous quelque dénomination que ce soit et payant en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Les obligations peuvent être soit nominatives soit au porteur.

Si les obligations sont nominatives, un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les actions de catégorie «B» (actions sans droit de vote) donneront lieu à un dividende privilégié et récupérable de cinq pour cent (5%) de la valeur nominale ou du pair comptable, étant entendu qu'après paiement de ce dividende privilégié, les actions avec droit de vote (actions «A») et les actions sans droit de vote (actions «B») se partageront à titre égal toute distribution de dividende supplémentaire.

Les actions «B» sans droit de vote auront également un droit privilégié au remboursement des apports faits sur ces actions sans aucun autre droit privilégié sur le surplus de la liquidation.»

*Septième résolution*

L'Assemblée donne pouvoir à Monsieur Xavier Buck et à Monsieur Manuel Marasi, tous les deux administrateurs de la Société, d'engager la Société chacun par signature individuelle pour toutes opérations ne dépassant pas vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR).

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes est évalué approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Marasi, M. Houwen, X. Buck, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 décembre 2003, vol. 426, fol. 19, case 12. – Reçu 114,85 euros.

*Le Receveur* (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(008146.3/242/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**DATACENTER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 77.200.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(008147.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**B J 5 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R. C. Luxembourg B 98.411.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ELIOLUX S.A., société anonyme avec siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, représentée par son administrateur-délégué Monsieur René Moris, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman,

2) Monsieur René Moris, préqualifié.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre I - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de B J 5 S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Toutefois, cette mesure ne pourra avoir d'effet sur la nationalité de la société. Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le mieux placé pour agir en de telles circonstances.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société peut participer à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

La société a également pour objet l'achat, la vente, la location, la gérance et la mise en valeur d'immeubles.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

## **Titre II - Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million cent mille euros (1.100.000,- €) représenté par mille cent (1.100) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- €) chacune.

Les actions peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les actions prendront la forme d'actions au porteur dès leur entière libération.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les termes et conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

## **Titre III - Conseil d'Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration sera convoqué par le président, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 9.** Vis-à-vis des tiers la société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les affaires de la société ou d'un département spécial à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 11.** Tout procès impliquant la société, que ce soit comme demandant ou comme défendant, sera traité au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur délégué à cet effet.

## **Titre IV - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra excéder six ans.

## **Titre V - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures et pour la première fois en l'an 2005.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

## **Titre VI - Année sociale, Affectation des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social, qui commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2004.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes charges de la société et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à disposition de l'assemblée générale.

## **Titre VII - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

## **Titre VIII - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi constitués, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital social comme suit:

1) ELIOLUX S.A., préqualifiée, mille quatre-vingt-dix-neuf actions. . . . .	1.099
2) Monsieur René Moris, préqualifié, une action . . . . .	1
<b>Total: mille cent actions . . . . .</b>	<b>1.100</b>

Toutes les actions ont été libérées intégralement moyennant versements en espèces, de sorte que la somme d'un million cent mille euros (1.100.000,- €) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

*Constataion*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à approximativement 13.500,- €.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont nommés administrateurs:
  - a) Monsieur René Moris, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman,
  - b) Madame Carla Machado - Leite Oliveira, comptable, avec adresse professionnelle à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman,
  - c) Madame Jacqueline Buchler, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
- 3) Est nommée commissaire aux comptes:  
FIDUCIAIRE R. MORIS, S.à r.l., avec siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
- 4) Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2006.

5) Le siège social de la société est fixé à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Moris, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, vol. 141S, fol. 99, case 6. – Reçu 11.000 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

P. Frieders.

(008108.3/212/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**HALSEY GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 79.579.

*Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société le 17 décembre 2003*

Il résulte du procès-verbal des résolutions des associés du 17 décembre 2003 que la démission de Madame Séverine Michel, membre du comité exécutif, demeurant au 31, rue de Bettembourg, L-3333 Hellange, a été acceptée et ceci avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et que décharge pleine et entière lui a été donnée concernant l'exécution de son mandat.

Par conséquent, Christophe Gammal, demeurant à 108, route de Mondercange, 4247 Esch-sur-Alzette, reste seul membre du comité exécutif de la Société.

Pour publication et réquisition

HALSEY GROUP, S.à r.l.

Signature / S. Michel

Gérante / Membre du Comité Exécutif

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM02824. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(007876.3/230/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**FLANDRIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 98.412.

—  
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) SHEYENNE HOLDINGS Inc., société de droit des British Virgin Islands, avec siège social à 325 Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2nd Floor, Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Madame Maria Dennewald, docteur en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée en date du 3 décembre 2002, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2) Madame Maria Dennewald, prémentionnée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: FLANDRIN HOLDING S.A., société anonyme.

**Art. 2.** La Société est constituée pour durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale. Elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières (sociétés holding).

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- €), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- €) qui sera représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions de cent euros (100,- €) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et encore pour se présenter devant notaire pour faire acter dans les formes de la loi l'augmentation du capital social ainsi intervenue.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.



**Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non-associés.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises aux membres du conseil d'administration par écrit qui font connaître leurs décisions par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

**Art. 10.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2004.

Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

**Art. 12.** Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social le requièrent par un demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut subordonner l'admission aux assemblées générales des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième mardi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 15.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

*Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) SHEYENNE HOLDINGS Inc., préqualifiée, trois cent neuf actions . . . . .	309
2) Mme Maria Dennewald, préqualifiée, une action . . . . .	1
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- €) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500,- €.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

*Deuxième résolution*

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Maria Dennewald, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,
- Madame Catherine Desso, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,
- Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

*Troisième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l. avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

*Quatrième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2009.

*Cinquième résolution*

Le siège social est établi à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Dennewald, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, vol. 141S, fol. 99, case 8. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

P. Frieders.

(008111.3/212/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**SCHALLER ELECTRONIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 19, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 75.938.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03805, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

*Pour la société SCHALLER ELECTRONIC, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(007602.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

**WORLD PROMOTION COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.

R. C. Luxembourg B 75.550.

L'an deux mille trois, le neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WORLD PROMOTION COMPANY S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 20 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 597 du 22 août 2000 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 10 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 52 du 25 janvier 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Theisen, consultant, L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Hilcia Duarte Briones, administrateur de sociétés, San José, Costa Rica.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Eliane Irthum, employée privée, L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les trois mille cinq cents (3.500) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital à concurrence d'un montant de deux millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR 2.294.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) à deux millions trois cent vingt-neuf mille euros (EUR 2.329.000,-) par la création et l'émission de deux cent vingt-neuf mille quatre cents (229.400) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

2.- Souscription et libération intégrale des deux cent vingt-neuf mille quatre cents (229.400,-) actions nouvelles par un apport en nature.

3.- Modification de l'article trois des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR 2.294.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) à deux millions trois cent vingt-neuf mille euros (EUR 2.329.000,-) par la création et l'émission de deux cent vingt-neuf mille quatre cents (229.400) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

*Souscription et libération*

De l'accord de tous les actionnaires, les deux cent vingt-neuf mille quatre cents (229.400) actions nouvelles sont souscrites par la société GERLSON LIMITED, ayant son siège social à Tortola, Road Town, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Madame Sylvie Theisen, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 5 décembre 2003, laquelle restera annexée aux présentes.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un apport en nature consistant en:

- nominal six mille trois cent soixante-douze euros (EUR 6.372) de la société de droit italien OPS S.r.l., ayant son siège social à Milan, Viale Zara 58, représentant 60% du capital de celle-ci, évalué à six mille quatre cent trente et un euros (EUR 6.431,-);

- dix-neuf mille cinq cents (19.500) actions de la société de droit italien INVESPORT S.p.A., ayant son siège social à Milan, Viale Zara 58, représentant 90,7% du capital de celle-ci, ces actions étant évaluées à deux millions deux cent quatre-vingt-sept mille six cent cinquante euros (EUR 2.287.650,-).

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, la valeur des actions apportées a été vérifiée par Monsieur Fons Mangel, réviseur indépendant à Ettelbruck, 147, rue de Warken, dans son rapport daté du 5 décembre 2003.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 229.400 actions d'une valeur nominale de EUR 10 chacune, totalisant EUR 2.294.000,-»

Ledit rapport restera annexé aux présentes.

Il résulte de deux attestations ci-annexées, établies par les sociétés OPS S.r.l. et INVESPORT S.p.A., que la société GERLSON LIMITED est propriétaire des parts/actions apportées et que lesdites parts/actions ainsi apportées, sont libres de tout gage et de toute charge, qu'il n'existe pas de droit de préemption en faveur d'un tiers et que rien ne s'oppose à la libre cessibilité des parts/actions en faveur de la présente Société.

Un extrait du registre des actionnaires de la société INVESPORT S.p.A. restera également annexé aux présentes.

*Deuxième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article trois des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux millions trois cent vingt-neuf mille euros (EUR 2.329.000,-) représenté par deux cent trente-deux mille neuf cents (232.900) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

*Référence à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971*

L'apport en nature fait à la Société ayant pour résultat que la société détient 90,7% des actions émises de la société INVESPORT S.p.A., une société établie en Italie, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 pour bénéficier de l'exemption du droit d'apport sur la partie de l'augmentation de capital libérée par l'apport des actions INVESPORT S.p.A.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ EUR 3.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Theisen, H. Duarte, E. Irthum, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 décembre 2003, vol. 426, fol. 18, case 4. – Reçu 64,31 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(008100.3/242/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**WORLD PROMOTION COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.

R. C. Luxembourg B 75.550.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(008102.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**LUXMIN TRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3332 Fennange, 2, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 66.069.

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXMIN TRADE S.A., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 66.069, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 août 1998, publié au Mémorial C, numéro 816 du 9 novembre 1998. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant décisions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 27 mai 2002, publiées par extrait au Mémorial C, numéro 1224 du 20 août 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jeannot Dahan, administrateur de sociétés, demeurant à Fennange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Friedrich, retraité, demeurant à Rameldange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Claire Feyder, sans état, demeurant à Fennange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- Transfert du siège social de L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich à L-3332 Fennange, 2, route d'Esch et modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par l'actionnaire présent, le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les six mille cent vingt-cinq (6.125) actions représentant l'intégralité du capital social de cent cinquante-trois mille cent vingt-cinq euros (153.125,-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix la résolution suivante, qui a été adoptée à l'unanimité:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich à L-3332 Fennange, 2, route d'Esch et de modifier en conséquence le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège social est établi à Fennange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Fennange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Dahan, J.-P. Friedrich, M.-C. Feyder, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, vol. 141S, fol. 99, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

P. Frieders.

(008104.3/212/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**LUXMIN TRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3332 Fennange, 2, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 66.069.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

P. Frieders.

(008106.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE POUR LA PROMOTION DE LA CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE TURBINE-GAZ-VAPEUR, Groupement d'Interêt Economique (en liquidation).**

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg C 7.

—

**DISSOLUTION**

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des membres du groupement tenue le 24 décembre 2003*

ad 6 L'Assemblée Générale, à l'unanimité décide de clôturer définitivement la liquidation et par conséquent, le groupement cesse d'exister à partir de ce moment.

ad 7 Tous les livres sociaux et documents seront conservés pendant cinq ans dans les archives d'ARBED INVESTMENT SERVICES S.A. avec adresse 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, conformément à l'article 22, paragraphe 9, 1<sup>er</sup>, de la loi du 25 mars 1991 sur les groupements d'intérêt économique.

ad 8 L'Assemblée Générale, à l'unanimité donne mandat à Monsieur Pierre Peters pour procéder aux dépôts, publications et radiations requis.

Pour extrait conforme

J.-P. Hoffmann / R. Becker / C. Bartocci

*Les liquidateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03585. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(007911.3/571/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**ELECTRA PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 78.851.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1923 du 31 décembre 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(007553.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

**IDL LUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: 7A, Am Brill.  
R. C. Luxembourg B 88.053.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04144, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(007596.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

**MEYER & RICHMOND COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.  
R. C. Diekirch B 96.106.

L'an deux mille trois, le 15 novembre à 11 heures 30.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEYER & RICHMOND COMPANY S.A. établie et ayant son siège social au 6, Rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, sous la présidence de Monsieur Willy Thilmany, administrateur de société, né le 6 décembre 1947 et demeurant au 42 Avenue de Guéménée à 1420 Braine-l'Alleud en Belgique.

Le président nommé comme secrétaire Monsieur Gontran Stiernon, conseil économique, né le 21 janvier 1963 et demeurant au 525 chaussée de Nivelles à 1500 Halle en Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole Maeck, administratrice de société, demeurant à Strassen au 32 rue de l'Eglise.

Les actionnaires se considèrent comme régulièrement convoqués et sont renseignés sur une liste de présence annexée au présent procès-verbal dont il résulte que l'intégralité des actions émises est représentée à la présente assemblée générale.

Monsieur le Président expose ensuite à l'ordre du jour de la présente assemblée extraordinaire, qui prévoit:

*Ordre du jour:*

1. Démission de l'administrateur A.L.M. EUROPA LTD avec siège social au 5A, St Jame's Street, Dover CT 16 1QD (Royaume-Uni) avec pleine et entière décharge.

2. Démission de la société INTERNATIONAL STRATEGIES S.A., située au 11 Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg de son poste de commissaire aux comptes avec pleine et entière décharge.

3. Nomination de Monsieur Willy Thilmany en tant que nouvel administrateur et en tant qu'administrateur-délégué.

4. Nomination de la société MONEYLIFT S.A. établie et ayant son siège social au 6 rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg au poste de commissaire aux comptes.

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée donne démission à A.L.M. EUROPA LTD avec siège social au 5A, St Jame's Street, Dover CT 16 1QD (Royaume-Uni) de sa fonction d'administrateur et lui confère pleine et entière décharge.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne démission à INTERNATIONAL STRATEGIES dont le siège social est situé au 11 boulevard Royal à L-2449 Luxembourg de son poste de commissaire aux comptes et lui confère pleine et entière décharge.

*Troisième résolution*

L'assemblée nomme Monsieur Willy Thilmany au poste d'administrateur à partir de ce jour.

L'assemblée générale extraordinaire le nomme également administrateur-délégué avec tous les pouvoirs nécessaires à la gestion ordinaire de la société y compris la gestion des comptes bancaires.

*Quatrième résolution*

L'assemblée nomme la société MONEYLIFT S.A. établie et ayant son siège social au 6 rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg au poste de commissaire aux comptes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée à 12.45 heures.

W. Thilmany / G. Stiernon / N. Maeck

Président / Secrétaire / Scrutateur

*Assemblée Générale Extraordinaire du 15 novembre 2003*

Actionnaires	Nombre d' actions	Signatures
Willy Thilmany .....	1.240	Signature
Stiernon Gontran.....	10	Signature
Total: .....	1.250	31.000 € entièrement libérées

W. Thilmany / G. Stiernon / N. Maeck  
Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01616. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(007703.3/000/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

---

**LUX-IDEAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6689 Mertert, Z.I. Fausermillen.

R. C. Luxembourg B 54.564.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03806, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour la société LUX-IDEAL, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(007603.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

---

**MOBILESTOP.COM EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 13, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 76.264.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05683, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(007604.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

---

**HI TRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5886 Alzingen, 508, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 27.680.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03811, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour la société HI-TRADE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(007608.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

---

**I.D. GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 74.803.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04769, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(007704.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

---

**ANTRACIT CREATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2715 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 39.260.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(007705.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

---

**MJ MEDIA GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2715 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 38.462.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04767, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(007706.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

---

**STELCO IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2715 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 37.524.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04766, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(007708.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

---

**AGRI-PLAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mersch.  
R. C. Luxembourg B 87.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04502, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 janvier 2004.

*Pour la société*

Signature

(007721.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

---

**CANDILORE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 64.089.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 31 décembre 2003 que Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été coopté en fonction d'administrateur en remplacement de l'administrateur et administrateur-délégué Monsieur Gianluigi Ferrario, démissionnaire.

L'élection définitive de Monsieur Schmit et la décharge pleine et entière à l'administrateur sortant proposées par la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour extrait conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02251. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008324.3/535/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---



**BUREAU LINE OFFICE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 75.432.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04191, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2004.

Signature.

(007739.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

---

**F.C.P.E. LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 43, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 77.891.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04794, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2004.

Signature.

(007742.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

---

**FINANCEMENT COMMERCIAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 45.981.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2004.

Signature.

(007743.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

---

**GENERAL INVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.  
R. C. Luxembourg B 32.097.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04187, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2004.

Signature.

(007746.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

---

**RICHFIELD RESSOURCES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 75.483.

Ont déclaré leur démission avec effet au 15 août 2003:

AURIGA S.A. avec siège social à 34-20 Calle 34, Panama 5, Republic of Panama, inscrite au «The General Public Registry Directorate, Card N° 368606, Doc. 33959, Panama City», en tant qu'administrateur de la société;

KINGFISHER SERVICES S.A. avec siège social à 34-20 Calle 34, Panama 5, Republic of Panama, inscrite au «The General Public Registry Directorate, Card N° 368576, Doc. 33774, Panama City», en tant qu'administrateur de la société;

LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 32, rue du Curé, L-1368 Luxembourg, inscrite au registre de commerce à Luxembourg, section B, numéro 69.995, en tant que commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2004.

Pour RICHFIELD RESSOURCES HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05731. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008406.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**SA.RO.MI. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 57.820.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 30 décembre 2003 que Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été cooptée en fonction d'administrateur en remplacement de Mademoiselle Martine Gillardin, démissionnaire.

L'élection définitive de mademoiselle Martine Schaeffer et la décharge pleine et entière à l'administrater sortant seront soumises à la prochaine assemblée générale

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve,
- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour extrait conforme

*Pour le conseil d'administration*

G. Schneider / P. Schmit

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01979. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(008317.3/535/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**LOTH I HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.  
R. C. Luxembourg B 33.374.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04186, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2004.

Signature.

(007747.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

---

**COURTAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 37.262.

—  
Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM05288, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Signature.

(007753.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

---

**PRADERA MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 77.910.

—  
Le bilan pour la période du 19 septembre 2000 au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2004, réf. LSO-AM03556, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

*Pour PRADERA MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(007900.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**KRAVID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 55.402.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02542, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2004.

A. Schwachtgen.

(007877.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**TATE ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 89.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02538, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2004.

A. Schwachtgen.

(007879.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**CITIZEN ELECTRONIC MEDIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 72.233.

Les comptes de clôture au 28 novembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02534, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2004.

A. Schwachtgen.

(007893.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**ENTREPRISE SCHRAM JEAN-PIERRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5495 Wintrange, 6, route du Vin.  
R. C. Luxembourg B 81.441.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03814, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

*Pour la société SCHRAM JEAN-PIERRE, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(007934.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**KLINKER INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 89.317.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 31 décembre à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs révoqués les sociétés KEVIN MANAGEMENT S.A. et BRYCE INVEST S.A. avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald, Ruth Donkersloot, employée privée, demeurant à Bertrange et Marc Lacombe, employé privé, demeurant à Luxembourg, ont été nommés nouveaux administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

La société LUXOR AUDIT, S.à r.l., avec siège social au 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a vu son mandat de commissaire aux comptes renouvelé pour une période de 6 ans.

Le siège social de la société est désormais situé au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg, B.P. 282, au lieu du 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à M. Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg le 31 décembre 2003*

Il résulte dudit procès-verbal que M. Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald, a été élu aux fonctions d'administrateur-délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04334. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008148.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**SCHALLER INFORMATIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 21, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 75.939.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03815, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

*Pour la société SCHALLER INFORMATIC, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(007939.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**COUTURE GUISCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Differdange.

R. C. Luxembourg B 19.512.

Le bilan 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05888, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(007950.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**IMMO CENTRE PROMOTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 24.378.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01800, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

IMMO-CENTRE PROMOTION, S.à r.l.

Signature

(007954.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**SCHROEDER & ASSOCIES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.

R. C. Luxembourg B 69.336.

*Extrait de l'accord de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 19 décembre 2003*

3. Monsieur Henri-Emile Pesch démissionne de ses fonctions d'administrateur de SCHROEDER & ASSOCIES S.A. avec effet au 31 décembre 2003 à 24.00 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le mandataire de la société*

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM03864. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007924.3/727/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**VINCENT ZAPPONE PROMOTIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3490 Dudelange, 24, rue Jean Jaurès.  
R. C. Luxembourg B 80.669.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01789, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Dudelange, le 26 janvier 2004.

VINCENT ZAPPONE S.A.

Signature

(007957.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**SONNTAG IMMOBILIEN, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 1A, Wäistrooss.  
R. C. Luxembourg B 53.345.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01798, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Schengen, le 26 janvier 2004.

SONNTAG IMMOBILIEN, G.m.b.H.

Signature

(007960.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**CONCALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.  
R. C. Luxembourg B 60.389.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM03112, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Signature.

(007997.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**PLATRELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3490 Dudelange, 29, rue Jean Jaurès.  
R. C. Luxembourg B 87.894.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM03110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Signature.

(008005.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**BRE/HAMBURG II MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 96.460.

In the year two thousand and three, on the fifteenth of December.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 96.324;

here represented by Mrs. Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 15 December 2003, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole partner of BRE/HAMBURG II MANAGER, S.à r.l. (hereafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 13 October 2003 registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 96.460.

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner resolved to amend the corporate purpose of the Company by specifying its existing corporate purpose, namely by specifying that the Company holds participations as general partner in German «Kommanditgesellschaften» and can also acquire stock, bonds, debentures, notes, and by completing its existing corporate purpose with an additional purpose, namely to borrow money in any form and give security for any borrowings.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution the sole partner resolved to amend article 2 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

«The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, and in particular in German «Kommanditgesellschaften» as general partner, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or other securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is to borrow money in any form and give security for any borrowings.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of this purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.»

*Third resolution*

The sole partner resolved to amend the termination date of the first financial year into 31 December 2003.

*Fourth resolution*

As a consequence of the third resolution the sole partner resolved to amend the termination dated of the first financial year which shall now be as follows:

«The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2003.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le quinze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.324,

ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 décembre 2003. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée BRE/HAMBURG II MANAGER, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée suivant acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.460.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique a décidé de modifier l'objet social de la Société en précisant l'objet social existant en spécifiant que la Société sera en particulier associé commandité dans des sociétés en commandite (Kommanditgesellschaften) allemandes et qu'elle peut acquérir des actions, titres, obligations et en complétant l'objet social existant par un objet supplémentaire, à savoir celui d'emprunter, sous quelque forme que ce soit, et d'accorder des garanties en relation avec ces emprunts.

*Deuxième résolution*

Suite à la première résolution l'associé unique a décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, en particulier en tant qu'associé commandité dans des sociétés en commandite («Kommanditgesellschaften») allemandes, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute

autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière d'actions, titres, obligations, ou autres valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est d'emprunter, sous quelque forme que ce soit, et d'accorder des garanties en relation avec ces emprunts.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.»

*Troisième résolution*

L'associé unique a décidé de modifier la date de fin du premier exercice social au 31 décembre 2003.

*Quatrième résolution*

Suite à la troisième résolution l'associé unique a décidé de modifier la date de fin du premier exercice social qui sera désormais comme suit:

«Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2003.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, vol. 141S, fol. 81, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

*J. Elvinger.*

(008134.3/211/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**CODEMALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3660 Kayl, 25, rue du Moulin.

R. C. Luxembourg B 47.450.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM03109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

*Signature.*

(008007.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**I.G. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R. C. Luxembourg B 66.562.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM03108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

*Signature.*

(008011.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**IMMO-SERVICE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 99, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 25.644.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM03107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

*Signature.*

(008013.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

**KOCHAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 56.874.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg  
le 31 décembre à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs révoqués les sociétés KEVIN MANAGEMENT S.A. et BRYCE INVEST S.A. avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, et au commissaire aux comptes révoqué la société MARBLEDEAL LIMITED avec siège social au 120, N1 6AA, London (GB) de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald a vu son mandat d'administrateur renouvelé pour une période de 6 ans. Ruth Donkersloot, employée privée demeurant à Bertrange et Marc Lacombe, employé privé demeurant à Luxembourg, ont été nommés nouveaux administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Franck Mc Carroll demeurant à Dublin, Irlande, a été nommé commissaire aux comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Le siège social de la société est désormais situé au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg, BP 282, au lieu du 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à M. Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg le 31 décembre 2003*

Il résulte dudit procès-verbal que M. Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald, a été élu aux fonctions d'administrateur-délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04336. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008150.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**J.B. WINES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1274 Howald, 35, rue des Bruyères.  
R. C. Luxembourg B 89.966.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM03104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Signature.

(008021.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---

**TOITURE DE L'EST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: Wormeldange, 48, rue Hiehl.  
R. C. Luxembourg B 54.874.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04888, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wormeldange, le 16 décembre 2003.

Signature

Le Gérant

(008152.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

---